

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Amar Telidji Laghouat

Faculté des Lettres et des Langues

Département de français LMD



Mémoire pour l'obtention d'un master en sciences du langage

Titre :

**Les lois du discours : un mécanisme d'interprétation
des sous-entendus dans le discours journalistique
(Chronique POINT ZERO de Chawki Amari)**

Présenté par :

Mme MERDJANI Lydia

Sous la direction de :

M. KHENIFER Abdelouahid

Soutenu publiquement : 24/05/2017 devant le jury :

- Présidente : Mme SELT Amel, (M.C.B).
- Examineur : M. BENCHRIK Abdelkader, (M.A.A).
- Directeur de recherche : M. KHENIFER Abdelouahid, (M.C.B).

Année universitaire 2016-2017

DEDICACES

Je dédie ce travail :

À mon fils, Amine, la prunelle de mes yeux, ma source de bonheur, de courage et de volonté.

À mon exceptionnel mari, qui a fait preuve de patience et qui m'a tant encouragé.

À ma très chère grand-mère paternelle symbole de sacrifice, de tendresse et d'amour, sont les moindres sentiments que je puisse lui témoigner. Quoi que je fasse, je ne pourrai jamais la récompenser pour les grands sacrifices qu'elle a fait et continué de faire pour moi.

À la mémoire de mon très cher père MERDJANI Amine, qui a toujours été dans mon esprit et dans mon cœur. Je lui dédie aujourd'hui ma réussite, que dieu l'accueille dans son éternel paradis.

À tous les membres de la famille MERDJANI en particulier ma chère Siham, qui m'a beaucoup encouragé, ainsi qu'à toutes mes amies.

Aucune dédicace ne saurait exprimer mes grandes admirations, mes considérations et mes sincère affections pour vous « Que Dieu vous protège ».

REMERCIEMENTS

Je tiens avant tout à remercier le bon Dieu de m’avoir permis de présenter ce travail. Par le biais duquel je tiens à souligner mon immense reconnaissance à mon directeur de recherche M. KHENIFER Abdelouahid pour sa disponibilité, son soutien scientifique, sa rigueur et sa bienveillance durant cette étude.

Je remercie également l’ensemble de l’équipe pédagogique du département de français de l’université Amar Telidji de Laghouat, ainsi que toute la promotion des sciences du langage 2016-2017.

TABLES DES MATIERES

Introduction générale	07
------------------------------------	-----------

Partie I

« Cadre théorique »

Chapitre 1

« Implicite : sous-entendu »

1. Introduction	11
2. Contenu explicite.....	12
3. Contenu implicite.....	15
4. Signification naturelle et signification non-naturelle	19
4.1. Signification naturelle	19
4.2. Signification non-naturelle	19
5. La notion d'implication (d'implicature).....	21
6. Les types d'implications	23
6.1. L'implication conventionnelle (ou implication lexicale)	23
6.2. Les implications conversationnelles.....	23
6.2.1. Les implications conversationnelles généralisées.....	23
6.2.2. Les implications conversationnelles particulières.....	23
7. Caractéristiques des implicatures conventionnelles et conversationnelles...25	
7.1. Annulabilité vs non-annulabilité.....	25
7.2. Détachabilité vs non détachabilité	26
7.3. Détermination vs indétermination.....	27
7.4. Calculable vs non calculable	27
7.5. Dépendantes vs indépendante de l'énonciation	27
8. Le sous-entendu.....	29
9. Les critères distinctifs du sous-entendu	33

9.1. Le critère de contexte.....	33
9.2. Le critère de responsabilité.....	34
10. Caractérisation des sous-entendus.....	35
10.1. Lois de discours chez Ducrot	35
10.1.1. La loi d'informativité.....	35
10.1.2 La loi d'exhaustivité	36
10.1.3. La loi de litote	36
10.2. Le principe de coopération de Grice.....	38
10.2.1. Les maximes conversationnelles.....	38
10.2.1.1 Maxime de quantité	38
10.2.1.2. Maxime de qualité	39
10.2.1.3 Maxime de relation	39
10.2.1.4 Maxime de manière	39
11. Transgression des maximes conversationnelles	40
11.1. Transgression de la maxime de quantité	40
11.2 Transgression de la maxime de qualité	40
11.3 Transgression de la maxime de relation ou de pertinence	41
11.4 Transgression de la maxime de manière	41
12. Le test de cancellability	42
13. conclusion	43

Chapitre 2

« Discours médiatique »

1. Introduction	45
2. Le discours médiatique	46
3. Les types du discours médiatique	47
4. Les genres journalistiques	48
5. La chronique	50
6. Le journal " El Watan "	51

7. Le journaliste « Chawki Amari »	51
8. Conclusion	52

Partie II

« Etude du corpus »

CHAPITRE 1

« ANALYSE DU CORPUS »

1. Présentation du corpus	55
2. Analyse du corpus	56

CHAPITRE 2

« INTERPRETATION DES RESULTATS D'ANALYSE »

1. Liste des sous-entendu dégagés	73
2. Interprétation du résultat d'analyse	75
2.1. L'analyse en chiffres.....	75
2.2. Thème et pourcentages.....	76
3. Représentation graphique des thèmes abordés.....	77
2.1. Représentation en secteurs.....	77
2.2. Représentation en histogrammes.....	78
4. Interprétation des résultats d'analyse.....	79
5. Conclusion	81

CONCLUSION GENERALE

REFERENCESBIBLIOGRAPHIQUE.....

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale :

Notre projet de master qui s'intitule « Les lois du discours : un mécanisme d'interprétation des sous-entendus dans le discours journalistique (Chronique POINT ZERO de Chawki Amari) », intervient dans le cadre commun de la pragmatique, de l'analyse de discours et de la polyphonie. L'idée globale qui sous-tend ce mémoire s'articule comme suit : comment le sous-entendu, comme une trame de circulation de l'implicite, permet-il au locuteur journaliste de s'exprimer médiatiquement ?

La problématique principale sur laquelle se fonde ce travail s'explique comme suit : est-ce que l'implicite (sous-entendu) constitue un mode d'expression chez Chawki Amari ? Si oui, comment cela se réalise-t-il ?

A cette problématique principale s'annexe une série de questions qu'on résumera comme suit :

- comment se déclenchent les représentations sous-entendues dans le discours journalistique ?

- la chronique est-elle un genre journalistique où s'inscrit le mode implicite du chroniqueur ?

L'hypothèse que nous essayerons de vérifier s'explique comme suit :

Chawki Amari exploite l'implicite dans son discours surtout lorsqu'il s'agit d'aborder quelques thèmes sensibles.

Pour vérifier cette hypothèse nous emprunterons la démarche suivante :

Deux parties constituées de deux chapitres chacune. Dans le premier chapitre de la première partie, nous présenterons le fondement théorique sur lequel se basera notre analyse. En premier lieu, nous donnerons quelques définitions des notions d'explicite et d'implicite en nous basant surtout sur les travaux de Ducrot, de Grice et de Karbrat-Orecchioni. Ensuite nous proposerons de définir l'implicature en présentant ses types ainsi que ses caractéristiques. Nous présenterons le contenu

implicite sous-entendu et ses critères distinctifs. Ensuite nous passerons aux caractéristiques des sous-entendus dont les lois de discours, le principe de coopération, les maximes conversationnelles et le test de cancellability.

Dans le second chapitre de la première partie, nous présenterons le discours médiatique et ses genres. Ensuite nous aborderons les genres journalistiques. Ici on s'arrêtera sur la chronique qui constitue notre corpus. Nous présenterons également le journal « El Watan » ainsi que le chroniqueur « Chawki Amari ».

La deuxième partie de cette étude est dédiée fondamentalement à l'analyse du corpus. Nous entamerons le premier chapitre de cette partie par la présentation de notre corpus. Nous nous intéresserons ici à la chronique « Point Zéro » du journal El Watan. Après cela nous passerons à l'analyse. Nous dégagerons les différentes représentations implicites (sous-entendus) tout en les caractérisant à l'aide des maximes conversationnelles, des lois de discours et de test de cancellability.

Le deuxième chapitre de cette partie est réservé au traitement et à l'interprétation des résultats d'analyse. Nous présenterons la liste des représentations implicites (sous-entendus) dégagées après l'analyse. Ces résultats seront représentés dans des tableaux en termes de chiffres et en termes de thèmes et pourcentages. Cette présentation fera l'objet d'une interprétation graphique en secteurs et en histogrammes.

Pour finir ce chapitre, nous procéderons à l'interprétation des résultats obtenus dans la partie analyse. Les thèmes abordés seront traités à travers une représentation en pourcentage pour présenter le degré de recours au mode d'expressions implicite et explicite.

Nous terminerons notre étude par une conclusion générale ou nous confirmerons ou infirmerons notre hypothèse de départ.

PARTIE I
« CADRE THEORIQUE »

CHAPITRE 1
« IMPLICITE : SOUS-ENTENDU »

1. Introduction

Dans ce chapitre, nous essayerons de définir les contenus implicites sous-entendus. Nous exposerons les lois de discours qui nous permettront de caractériser les sous-entendus dans la seconde partie dédiée à l'analyse. Il sera question d'aborder aussi la notion de loi de discours chez Ducrot et du principe de coopération (les maximes conversationnelles) et le test de cancellability chez Grice. Toutes ces lois nous serviront à dégager et caractériser les sous-entendus dans le discours.

2. Le contenu explicite

Généralement, le discours véhicule deux formes de représentations : des représentations directes explicites ou littérales, et des représentations indirectes cachées ou implicites.

Le contenu implicite dans le discours se construit sur la base du contenu explicite. Il existe et se définit uniquement en rapport ou par opposition à l'explicite : « *Le rapport entre les deux éléments est donc une sorte de dépendance unilatérale, une des significations, et une seule, étant nécessaire à la saisie de l'autre.* » (O. Ducrot, 1972, p. 11). Ainsi, pour accéder au sens implicite il faut passer nécessairement par le contenu explicite. Pour définir l'implicite nous respecterons cette même logique, c'est-à-dire présenter l'explicite afin de rendre compte de ce qu'est l'implicite.

Le contenu explicite, comme l'indique son nom, est compris souvent comme le sens premier dégagé directement de l'énoncé. En d'autres termes, il est primordial de passer par le contenu explicite de l'énoncé pour pouvoir accéder aux autres interprétations. Certes, la visée d'un énoncé n'est pas nécessairement de communiquer son sens littéral, car le simple fait de baptiser cette construction « sens littéral », c'est lui conférer le statut de point de départ à l'analyse. Exemple :

Paul ne se drogue plus.

Dans cet énoncé, on véhicule une information disant que : *Paul ne se droguait plus.* Bien que l'analyse de cet énoncé permet d'interpréter un autre sens exprimé d'une manière indirecte par l'énonciateur (*Paul se droguait autrefois*).

Pour Grice, parler explicitement c'est « *to tell something* ». Selon Grice, l'explicite est le fait de dire quelque chose ; en d'autres termes, l'explicite constitue ce qui est dit, c'est-à-dire l'ensemble des contenus dégagés sur la base du matériau linguistique. Dans ce sens, Grice précise que le verbe « dire » englobe ce qui est dit explicitement ou le sens conventionnel des mots, c'est-à-dire les contenus interprétés à partir des mots énoncés : « *Quand j'utilise ce mot, j'entends la relation étroite entre ce qui est dit et le sens conventionnel des mots (de la phrase) prononcés.* » (1975, p. 59).

Les représentations explicites renvoient *en principe* à l'objet essentiel du message à transmettre. Selon Kerbrat-Orecchioni « *les contenus explicites correspondent, en principe toujours, à l'objet essentiel du message à transmettre* » (1986, p. 21-22). Mais cette définition pose problème : un énoncé comme « *il fait chaud* », dans un contexte bien défini, peut avoir comme objet : « *ouvre la fenêtre* », « *éteins le chauffage* » ou carrément « *il fait chaud* ». Donc, l'objet de l'énoncé ne coïncide pas nécessairement avec le sens littéral. Ainsi, dire qu'un contenu explicite est l'objet essentiel d'un énoncé demeure toujours un jugement proportionnel relatif à l'interlocuteur.

Le contenu explicite est souvent exprimé comme l'interprétation linguistique, c'est-à-dire ce qui est dit ou manifesté directement dans le discours. Alors, les contenus explicites indiquent l'acte de langage accompli. Le sens performatif, est littéralement encodé dans le discours par des mots prononcés qui ont une seule idée dégagée, c'est-à-dire ont un sens fixe et déterminé quel que soit la situation d'énonciation. En effet, l'idée que véhicule l'énoncé est directement dégagée à l'aide des unités linguistiques et des structures syntaxiques.

Searle, propose de présenter le point de vue explicite comme « *"l'intention réflexive" : il s'agit d'une intention significative qui fonctionne explicitement.* ». Ainsi le fait de dire "*salut*", par exemple, communique de façon explicite l'intention de saluer, mais elle ne se réalise pas, si l'interlocuteur ne reconnaît pas cette intention, c'est-à-dire « *l'effort d'explicitation.* ».

Le procédé explicite donne exactement ce qui est réellement formulé. Selon Ducrot « *une information encodée, c'est, pour celui qui sait déchiffrer le code, une information manifeste, une information qui se donne comme telle, qui s'avoue, qui s'étale. Ce qui est dit dans le code est totalement dit, ou n'est pas dit du tout* ». (1972, p. 05).

Le contenu explicite se définit également sur le principe de responsabilité. Dans ce sens, selon Ducrot : « *le locuteur réduit sa responsabilité à la signification littérale*

» (O. Ducrot, 1972, p. 11) . Le contenu explicite est pris en charge en tant que signification donnée par le locuteur. Il est donc possible d'attribuer les caractéristiques du contenu pris en charge par le locuteur à l'explicite.

Pour conclure, les caractéristiques des contenus explicites sont :

- L'interprétation émanant sur la base du matériau linguistique.
- L'intention réflexive reconnue par les interlocuteurs.
- Le sens conventionnel interprété par l'interlocuteur hors contexte.
- Le contenu pris en charge par le locuteur.

3. Le contenu implicite

L'implicite est un procédé discursif qui sert à représenter des contenus sans être formellement dits. Selon Grice, parler implicitement c'est « *to get someone to think something* », c'est le fait d'amener quelqu'un à penser quelque chose. En d'autres termes, l'implicite c'est ce qui est inféré par l'interlocuteur. Dans ce cas, le locuteur se sert de plusieurs possibilités pour amener son interlocuteur à interpréter certaines conclusions : « *il ne s'agit pas seulement de faire croire, il s'agit de dire, sans avoir dit* ». (O. Ducrot, 1972, p.15).

Pour Grice, le sens conventionnel des mots sert aussi à caractériser ce qui est implicite : « *Dans certains cas, le sens conventionnel des mots utilisés servira non seulement à déterminer ce qui est dit, mais également ce qui est implicite.* » (1975, p. 60). Exemple :

Le frère de Pierre est parti hier soir.

Cet énoncé implicite :

- 1- *Pierre a un frère.*
- 2- *Il était là avant-hier soir.*

Ces contenus implicites ont été inférés par l'effet de sens interne à la structure syntaxique du verbe « *partir* ». Ces contenus constituent avec le posé « *Le frère de Pierre n'est plus ici* » le sens total de l'énoncé en dehors de toute situation d'énonciation.

La définition de Grice des contenus explicites peut être remise en question, dans la mesure où elle couvre aussi bien l'explicite que quelques formes d'implicite (présupposition). Aussi, la définition gricéenne de l'implicite se focalise seulement sur les contenus implicites sous-entendus

Pour O. Ducrot, les contenus implicites sont des significations surajoutées par rapport aux significations littérales : « *Le rapport entre les deux éléments est donc une sorte*

de dépendance unilatérale, une des significations, et une seule, étant nécessaire à la saisie de l'autre. » (1972, p. 11). La saisie du sens implicite dépend toujours du sens explicite. Le contenu implicite est souvent lié à l'acte logique du langage qui permet d'inférer ou d'interpréter le sens implicite. Pour O. Ducrot, la saisie du sens implicite dépend toujours du sens explicite.

Pour différencier les contenus discursifs explicites de ceux implicites, Ducrot procède à la distinction entre les contenus posés et les contenus présupposés. Cette distinction s'établit sur les principes des tests de négation et d'interrogation. Les tests de négation et d'interrogation, selon O. Ducrot, ne portent pas sur les présupposés (contenu implicite), ils affectent seulement les contenus posés. Examinons un exemple emprunté à Ducrot :

1) *Pierre a cessé de fumer.*

Le posé : Pierre ne fume pas actuellement.

Le présupposé : Pierre fumait auparavant.

Analyse du contenu présupposé :

- Test de négation :

Pierre *n'a pas* cessé de fumer.

- Test d'interrogation :

Est-ce que Pierre a cessé de fumer ?

Nous constatons que les effets de la négation et de l'interrogation portent sur le contenu posé. Le contenu implicite présupposé « Pierre fumait auparavant » échappe à l'incidence de ces deux tests. Pour Ducrot, les contenus explicites sont des contenus affectés par les tests de négation et d'interrogation, contrairement aux contenus implicites présupposés qui échappent à l'incidence de ces tests.

Pour C. Kerbrat-Orecchioni, l'implicite ne constitue pas *en principe* le véritable objet de l'énonciation : « *les contenus implicites (présupposés et sous-entendus) ont en commun la propriété de ne pas constituer en principe [...] le véritable objet du dire* » (1986, p. 21-22). Selon la définition de C. Kerbrat-Orecchioni, un énoncé comme

« Il est huit heures » peut être interprété, selon le contexte de son énonciation, comme « nous sommes en retard », « nous sommes en avance » ou « il est huit heures ». Dans ce cas, on peut constater que l'objet de l'énoncé peut ne pas coïncider avec son sens explicite. Vu que l'objet d'énonciation peut, selon le contexte, s'illustrer dans le contenu explicite ou le contenu implicite, nous pouvons avancer qu'une définition de l'implicite par rapport à la notion d'objet du dire est peu sûre.

Pour interpréter le contenu implicite, l'interlocuteur doit faire un effort à la fois linguistique et interprétatif : « *L'extraction d'un contenu implicite exige du décodeur un surplus de travail interprétatif.* » (C. Kerbrat-Orecchioni, 1986, p. 05.). Ainsi, l'implicite se manifeste comme un contenu insinué, c'est-à-dire qui n'est pas dit dans l'énoncé en termes claires avec des mots, mais peut être déduit ou inféré. Il représente alors une continuité avec le déjà fait et le déjà dit. Le sens implicite serait donc comme une allusion qui doit être décodée, dans ce sens le décodeur de l'énoncé devra s'adapter avec la situation d'énonciation.

Le sens implicite est différent de ce qui est dit, notamment dans le cas des figures de style. Selon Searle :

Un locuteur peut, en énonçant une phrase vouloir dire autre chose que ce que la phrase signifie, comme dans le cas de la métaphore, ou il peut vouloir dire le contraire de ce que la phrase signifie, comme dans le cas de l'ironie, ou encore il peut vouloir dire ce que la phrase signifie et quelque chose de plus. (1982, p. 08.).

Exemple (l'ironie) :

A : *J'ai oublié mes clefs.*

B : *C'est malin !*

On constate à travers cet échange que le locuteur (B) présente un point de vue (*C'est malin !*) opposé au sens direct, mais cela veut dire qu'il veut exprimer une opinion contraire à ce qui est signifié explicitement dans (B) : (*c'est stupide !*).

En nous basant sur ce qui précède, on peut avancer que les contenus discursifs implicites se caractérisent comme suit :

- La signification surajoutée par rapport à la signification littérale.
- Les contenus directs, signifiés de l’outillage linguistique.
- Les contenus qui échappent aux tests de négation et d’interrogation.
- Les contenus dégagés sans prise en considération du contexte.

4. Signification naturelle et signification non-naturelle

Grice distingue deux types de signification, la signification naturelle et la signification non-naturelle. La signification naturelle se définit comme un contenu sémantique qui correspond au concept d'indice.

4.1) La signification naturelle

C'est une relation causale dont la nature est caractérisée par l'absence de l'intention de communication. Par exemple, en apercevant des nuages, par induction, cela signifie qu'il va pleuvoir (indice de la pluie) c'est une signification naturelle qui n'a pas d'intention de communication.

4.2) La signification non-naturelle

Suppose une relation intentionnelle, c'est la présence de l'intention de communication chez le locuteur et une volonté de faire reconnaître cette intention par l'interlocuteur. Selon Grice, la signification non-naturelle renvoie au fait qu'un locuteur a voulu dire quelque chose par une phrase, c'est dire que ce locuteur a eu l'intention, en produisant cette phrase, de produire un effet sur son interlocuteur grâce à la reconnaissance par cet interlocuteur de son intention. La signification non-naturelle, qui caractérise les conduites langagières humaines, comprendre un énoncé, cela revient pour le destinataire à comprendre l'intention du locuteur par la reconnaissance de cette intention. Exemple 1 :

- Peux-tu ouvrir la fenêtre ?

Intention de communiquer de la part de locuteur : « Ouvre la fenêtre ! »

Ainsi que le vouloir influencer, ou produire un effet sur son interlocuteur.

Si l'interlocuteur répond : « oui, je peux ouvrir la fenêtre » ou « non, je ne peux pas ouvrir la fenêtre ». L'interlocuteur n'a pas reconnu l'intention.

Si l'interlocuteur s'exécute, c'est qu'il y a reconnaissance de cette intention.

Exemple 2

Peux-tu me passer le sel ?

L'intention de communiquer : « passe-moi le sel ».

Donc l'interlocuteur ne répondra pas par oui ou non

L'exécute de l'interlocuteur représente la reconnaissance de l'intention du locuteur

Une signification non naturelle est basée sur trois points :

- L'intention de communication
- Le vouloir influencer
- Reconnaître l'intention du locuteur

Ainsi, la compréhension d'un message basé sur la signification non-naturelle consiste, pour l'interlocuteur, à reconnaître l'intention du locuteur. Exemples :

• Prenons ces exemples de Grice :

• (1) « La sonnerie du bus indique son départ ».

• (2) « Les boutons de Paul signifient qu'il a la varicelle »

• (3) « En disant à Paul : « Ta chambre est une porcherie » Jean voulait dire : « La chambre de Paul est sale et mal rangée ».

• (1) et (2) correspondent à des significations naturelles, (3) correspond à une signification non naturelle.

• Dans (1) et (2) il n'y a pas une intention de communiquer, il y a indice ou indication naturelle.

• En revanche (3) est utilisée pour communiquer une intention et son interprétation dépend de cela.

5. La notion d'implication (ou d'implicature)

Selon le dictionnaire des sciences du langage : « *L'implicature repose sur la distinction entre le dit, (qui correspond au contenu propositionnel de l'énoncé et dont il est possible de déterminer les conditions de vérité), et l'implicite (ce qui est communiqué moins ce qui est dit), et qui manifeste les aspects non vériconditionnels de l'énoncé* » (Dictionnaire des sciences du langage, ed Armand COLIN, 2011, p. 192-193).

L'implicature est la distinction entre le dit et le non-dit dans le discours. La notion d'implicature permet ainsi de rendre compte de certaines inférences qui ne peuvent être réduites au mécanisme logique de l'implication. Une implicature est une proposition qui se rapporte au fait d'asserter une phrase dans un contexte donné, sans que cette proposition ne fasse partie de ce qui a été effectivement dit. Exemple :

A : Alain : *Est-ce que tu viens à la fête ce soir ?*

B : Marie : *J'ai du travail.*

L'implication : B : Je ne viendrai pas à la fête ce soir.

Le sens est construit à travers un moment linguistique et un autre rhétorique (la valeur de la phrase en situation). Selon Ducrot « Il y a, dans la construction du sens, deux moments : un moment strictement linguistique, où l'on attribue une valeur à la phrase, et un second moment, que j'appelle rhétorique, où cette première valeur interagit avec la situation. » (1969, p.32).

B = je + ai (avoir) + du + travail (sens linguistique)

Nous pouvons inférer que Marie ne viendra pas à la fête de ce soir (sens rhétorique = sens linguistique dans un contexte X).

Pour Grice, la signification non-naturelle ne se résume pas à la signification linguistique conventionnelle des phrases (**ce que dit la phrase**). La signification non-naturelle ne se limite pas à la signification linguistique conventionnelle de la phrase dans l'interprétation d'un énoncé. Cela veut dire qu'il y a une différence entre ce qui

est **dit** (la signification linguistique conventionnelle de la phrase) et ce qui est **transmis** ou **communiqué** (l'interprétation de l'énoncé).

Le dit correspond aux aspects vériconditionnels de l'énoncé, l'implicature, en revanche, correspond aux aspects non vériconditionnels. Autrement dit : Implicite = ce qui est communiqué (sens linguistique) – ce qui est dit. Exemple :

Pierre a cessé de fumer.

Pierre est devenu nerveux. (a)

Fais comme lui. (b)

(a) et (b) sont des implicatures communiquées par l'énoncé

6. Les types d'implication

6.1. L'implication conventionnelle (ou implication lexicale) :

L'implicature conventionnelle est une inférence non conditionnelle qui n'est pas dérivée des maximes, mais simplement attachée, par convention, à des éléments lexicaux particuliers (une signification ou une implication littérale). On peut communiquer au-delà de ce qui est dit, par des moyens conventionnels linguistiques par le sens de certains mots et la forme des phrases. Exemple :

1. Pierre est français, il est donc chauvin.

2. Martin est parvenu à te convaincre.

Dans (1), l'implication conventionnelle est « les français sont chauvins », le moyen linguistique utilisé est ‘’donc’’.

Dans (2) l'implication conventionnelle est ‘’Martin a essayé de te convaincre ». Le moyen linguistique utilisé est le présupposé lié au verbe ‘’il est parvenu’’.

6.2. L'implication non-conventionnelle (conversationnelles)

Les implications conversationnelles se divisent en implications conversationnelles généralisées et implications conversationnelles particulières.

6.2.1. Les implications conversationnelles généralisées :

Elles sont déclenchées par l'utilisation de certaines formes linguistiques. Exemple : Peux-tu/veux-tu fermer la fenêtre ? Dans le cas où elle est formulée comme une requête détournée : l'implication conversationnelle généralisée est « Ferme la fenêtre ».

6.2.2. Les implications conversationnelles particulières :

Elles sont déclenchées par la mise en relation établie entre l'énoncé et certains éléments du contexte. « Il fait froid ici » : dans certains contextes, cet énoncé peut produire l'implication particulière « Ferme la fenêtre ».

- Ne te gare pas devant l'entrée des voisins.

- On est lundi.

- L'implication particulière est « le lundi on peut se garer devant l'entrée des voisins ».

7. Caractéristiques des implicatures conventionnelles et conversationnelles

7.1. Annulabilité / non-annulabilité :

Elles entraînent la (non) contradiction de l'énoncé de départ par leur (non) annulation, pour tester l'annulabilité ou la non-annulabilité d'un énoncé on substitue la négation de l'implication à cet énoncé

- Les implicatures conventionnelles sont non annulables :

Elles rendent l'énoncé contradictoire en les annulant.

A : Martin est parvenu à te convaincre

L'implication conventionnelle : Martin a essayé de te convaincre

Test d'annulabilité : Martin est parvenu à te convaincre mais il n'a pas essayé de te convaincre.

L'énoncé n'est pas contradictoire, donc c'est une implication annulable.

- Les implicatures conversationnelles sont annulables :

Elles peuvent être annulées sans rendre l'énoncé contradictoire.

A : Pierre peut-il encore diriger ?

B : Il a encore toutes ses facultés intellectuelles.

L'implication conversationnelle : Pierre peut encore diriger.

Test d'annulabilité : il a encore toutes ses facultés intellectuelles, mais il ne peut pas diriger

L'énoncé n'est pas contradictoire, donc c'est une implication annulable.

7.2. Détachabilité/non détachabilité

Selon Grice, en remplaçant l'énoncé d'origine par un énoncé qui a les mêmes conditions de vérité, et en le changeant avec une expression qui lui est synonyme, l'implication conventionnelles disparaît, pour avoir été liée à des matériaux linguistiques.

- Les implications conventionnelles sont détachables

Si on substitue l'expression qui véhicule une implication conventionnelle par une expression qui lui est synonyme (sans changer les conditions de vérité de la première expression) ; en remplaçant un énoncé par un autre qui a le même matériel linguistique (qui veut dire la même chose), l'implicature conventionnelle disparaît.

A : Martin est parvenu à te convaincre.

A' : Tu es d'accord avec Martin

A et A' ont les mêmes conditions de vérité

L'implication conventionnelle : Martin a essayé de te convaincre

Cette implicature disparaît dans l'expression : A' : Tu es d'accord avec Martin.

(Tu peux être d'accord avec martin sans qu'il essaye de te convaincre)

L'implicature conventionnelle est détachable.

- Les implications conversationnelles sont non détachables

A : Pierre peut-il encore diriger ?

B : Il a encore toutes ses facultés intellectuelles.

B' : Il jouit encore de toutes ses facultés intellectuelles.

En substituant à l'expression qui véhicule l'implication une autre expression qui a les mêmes conditions de vérité.

B et B' ont les mêmes conditions de vérité

L'implication conversationnelle : Pierre peut encore diriger, est toujours véhiculée par B', donc elle est non-détachable.

7.3. Détermination vs indétermination

- **L'implication conventionnelle** est stable car elle est entièrement et conventionnellement déterminée par la signification des mots et les formes de la phrase. On dit qu'elle est déterminée.
- **L'implication conversationnelle** est plus ou moins instable, sa signification n'est pas fixée par les moyens linguistiques : elle est indéterminée.

L'implicature conversationnelle généralisée est plus déterminée que l'implicature conversationnelle particulière.

7.4. Calculable vs non calculable

- **Les implicatures conventionnelles** ne sont pas calculables : elles sont liées automatiquement à une forme linguistique (phrase).
- **Les implicatures conversationnelles** sont calculables ; elles sont déclenchées par une procédure d'inférence, elles sont liées à un contexte d'énonciation (énoncé).

7.5. Dépendantes vs indépendante de l'énonciation

- **L'implicature conventionnelle** dépend seulement des formes linguistiques.
- **Les implicatures conversationnelles** sont dépendantes de l'énonciation, il faut qu'il y ait un événement constitué par l'apparition d'un énoncé pour qu'elle soit déclenchée.

Implications conventionnelles	Implication conversationnelles
Non annulables	Annulables
Détachables	Non Détachables
Déterminées	Indéterminées
Non calculables	Calculable
Indépendantes de l'énonciation	Dépendantes de l'énonciation

8. Le sous-entendu

Le sous-entendu est un contenu implicite qui permet aux interlocuteurs de *dire sans dire* (Kerbrat-Orecchioni, 1986, p. 02). Ce mode d'implicite est, selon H. P. Grice (1975), difficile à déchiffrer. Il résulte des réflexions de l'interlocuteur et il est caractérisé par une transgression des lois de discours. Pour Dominique Maingueneau, les sous-entendus : « *sont des contenus implicites pragmatiques, c'est-à-dire des propositions tirées par le destinataire à l'aide d'un raisonnement plus ou moins spontané qui s'appuie sur les principes (les maximes conversationnelles) régissant l'activité discursive.* » (1996, p. 116). C'est pour cette raison que l'identification du sous-entendu s'appuie principalement sur le rôle de raisonnement logique de l'interlocuteur. Exemple :

Il va devenir impossible de jouer avec une guitare électrique

Contexte : les tarifs de l'électricité ont augmenté de 30%.

Sous-entendu :

Le prix de l'électricité sera excessivement cher.

L'interprétation du sous-entendu découle directement du contexte. Pour Ducrot, la notion de sous-entendu sert « *à désigner les effets de sens qui apparaissent dans l'interprétation lorsqu'on réfléchit sur les raisons d'une énonciation, en se demandant pourquoi le locuteur a dit ce qu'il a dit.* » (1978, p. 124). Le point de vue sous-entendu se manifeste dans le discours comme un contenu extérieur au sens littéral, la négation du sous-entendu ne provoque pas un effet de sens incongru, autrement dit l'énoncé peut être nier sans se contredire.

Cette dépendance du contexte nous permet de qualifier le sous-entendu de contenu implicite instable, selon Ducrot : « *Une première caractéristique du sous-entendu est sa dépendance par rapport au contexte, son instabilité.* » (1972, p. 131).

Exemple :

Il fait froid dehors, peut sous-entendre « prends ta veste ! »

Sous-entendu = (je + fait + froid) + contexte

Kerbrat-Orecchioni (1986) affirme aussi l'idée de l'instabilité de sous-entendu, elle avance que ce mode d'implicite n'est interprété que dans des circonstances bien déterminées. Exemple :

Tu sais l'heur qu'il est ?

Cet énoncé, selon le contexte, peut laisser entendre des points de vue sous-entendus différents. Le mécanisme de raisonnement des interlocuteurs permet de changer le contenu implicite sous-entendu à l'aide du contexte. On peut avancer aussi que le contenu sous-entendu ne porte pas forcément sur le contexte seulement, mais peut également s'appuyer « *sur l'événement que constitue l'énonciation, sur le choix de l'énoncé par le locuteur à tel moment et dans telles circonstances* » (O. Ducrot, 1972, p. 132).

Ducrot affirme : « *le composant rhétorique aurait pour tâche, étant donné la signification A' attachée à A, et les circonstances X dans lesquelles A est prononcé, de prévoir la signification effective de A dans la situation X.* » (1969, p. 32). En ce sens, le sous-entendu est la conclusion des contenus dégagés à partir du composant rhétorique qui consiste à établir le sens total d'un énoncé ; tout dépend de l'ensemble des circonstances énonciatives.

La notion de responsabilité peut, elle aussi, caractériser le sous-entendu dans le discours. En effet, lorsque ce contenu implicite est exclu de son sens littéral on pourrait lui attribuer ou non la caractéristique de responsabilité. Cette responsabilité n'est pas assumée par le locuteur. L'interprétation de cette classe d'implicite revient à l'interlocuteur :

Un locuteur qui aurait prononcé cette phrase [...] peut toujours se retrancher derrière le sens littéral de ses paroles (« je n'ai pas dit ça »), prétendre qu'on lui en fait dire plus qu'il n'a dit, et laisser à l'auditeur la responsabilité de l'interrogation. Le sous-entendu a ainsi la particularité – et l'incalculable avantage – de pouvoir toujours être renié. (O. Ducrot, 1972, p. 132).

Le sous-entendu de Ducrot correspond à l'implication conversationnelle particulière (ou non généralisée) de Grice. Selon ce dernier, ce mode d'implicite établit une relation entre l'énoncé et le contexte énonciatif, tout comme la signification sous-entendue (des éléments liés au contexte et aux circonstances particulières de la situation de communication). Exemple :

Il fait froid ici.

L'interlocuteur devra s'adapter au contexte pour dégager le point de vue sous-entendu (ou l'implication conversationnelle particulière) : *ferme la fenêtre.*

Par rapport à la pragmatique cognitive, le sous-entendu peut également coïncider avec la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson : « *si l'énoncé ne peut être pertinent qu'en déduisant une conclusion de la confrontation de l'explicature de l'énoncé et du contexte, on parlera de conclusion implicite ou implication contextuelle.* » (1989, p. 194-195). En ce sens, cette classe d'implicite (sous-entendu) peut se manifester comme une conclusion implicite qui consiste à déduire une nouvelle information tirée de l'énoncé selon le contexte. Exemple :

Jacques ne déteste pas le vin.

Tout comme O. Ducrot, Sperber et Wilson affirment que le sous-entendu, ou ce qu'ils nomment "*conclusion implicite*", est interprété selon le contexte. En termes de pragmatique cognitive, la pensée construite par l'interlocuteur est présentée selon certaines implications contextuelles pour déduire une conclusion implicite. En effet, selon les deux théories (la théorie de l'implicite chez Ducrot et la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson) l'interlocuteur déduit le même contenu disant que : « *Jacques aime beaucoup le vin.* ». L'énoncé subit donc une deuxième interprétation pragmatique et inférentielle.

La représentation implicite sous-entendue n'est pas interprétée seulement au niveau du contexte, elle peut également être inférée indépendamment de tout contexte.

Pour Grice la classe implicite conventionnelle couvre également des formes implicites sous-entendues : « *le sens conventionnel des mots utilisés servira non seulement à*

déterminer ce qui est dit, mais également ce qui est implicite. ».(1975, p. 60), notamment, le syllogisme : « est un discours (logos) dans lequel certaines choses étant posées, quelque chose d'autre que ces données en résulte par le seul fait de ces données ». O. Ducrot propose de présenter le syllogisme comme suit : « l'énoncé (X), donc (Y) est alors destiné à faire entendre une troisième proposition (Z) qui doit être vraie pour que (Y) puisse effectivement se déduire de (X).» (1972, p. 07.). En ce sens, le syllogisme apparaît comme un procédé formel, déterminé isolément de toute circonstance d'énonciation qui construit une relation entre la cause et la conséquence, donc entre des *prémisses (mineures /majeures)* et une *conclusion*. Donc l'énoncé : « *Untel est venu me voir ; il a donc des ennuis* » laisse entendre que cette personne est venue uniquement par intérêt. Ainsi, malgré l'absence de toute donnée contextuelle, on peut conclure un sous-entendu.

Tous ce qui précède nous permet de définir les sous-entendue comme contenu extérieur au sens littéral de l'énoncé. Le point de vue sous-entendu est instable et change selon la situation d'énonciation. La signification implicite sous-entendue se dégage sur la base du composant rhétorique, et la responsabilité de son interprétation est endossée par l'interlocuteur. La représentation discursive implicite sous-entendue peut être déduite isolément de contexte (pour le cas des syllogismes).

La signification sous-entendue peut être représentée sur le fondement du composant rhétorique. Un sous-entendu peut se définir comme l'ensemble des contenus implicites extérieurs au sens littéral. En effet, le sous-entendu est un procédé implicite instable caractérisé selon le contexte énonciatif, l'absence du contexte n'influence pas son interprétation. Ce contenu implicite peut normalement être inféré hors contexte (on citera l'exemple des syllogismes). La responsabilité d'identification des sous-entendus n'est pas assumée par le locuteur, elle revient toujours à l'interlocuteur ; le locuteur ayant la possibilité de la refuser sans se contredire.

9. Les critères distinctifs du sous-entendu

9.1. Le critère de contexte

Le sous-entendu correspond à l'implicite conversationnel chez Grice, selon ce dernier, cette forme d'implicite est interprétée sur la base du sens conventionnel des mots et dépend d'une coopération entre les interlocuteurs :

« Pour établir qu'une implicite conversationnelle particulière est bien présente, l'interlocuteur devra tenir compte des données suivantes : 1. Le sens conventionnel des mots utilisés, de même que l'identité des référents; 2. Le principe de coopération et les règles ; 3. Le contexte linguistique (et autre) de l'énoncé ; 4. Autres éléments de connaissance préalable; 5. Le fait (ou le fait supposé) que tous les éléments pertinents énumérés ci-dessus (de 1 à 4) sont connus des deux participants et que ceux-ci le savent ou le supposent. » (1975, p. 65).

Nous remarquons que la notion de contexte apparaît dans les points (3) et (4). Pour Grice, le contexte énonciatif d'un énoncé fait partie des données qui gouvernent l'interprétation d'un sous-entendu.

Exemple :

J'estime que vous devez prendre quelques vacances.

Sous-entendu : *vous êtes fatigué, vous avez besoin de repos*

O. Ducrot affirme que les sous-entendus sont dégagés à partir du composant rhétorique : *« (le composant rhétorique) aurait pour tâche, étant donné la signification A' attachée à A, et les circonstances X dans lesquelles A est prononcé, de prévoir la signification effective de A dans la situation X. » (1969, p. 32).* Selon Ducrot, le sous-entendu est le résultat des contenus dégagés par le composant linguistique ainsi que les circonstances d'énonciation de l'énoncé. Ainsi un énoncé tel que « il fait froid dehors » peut sous-entendre, selon le contexte énonciatif, « prends ta veste ! » ou bien « je ne vais pas sortir ». Nous remarquons que le contenu implicite sous-entendu change selon le contexte d'énonciation. De ce fait, Ducrot signale l'instabilité des sous-entendus, une instabilité qui est due à la dépendance de

ce type de contenus implicites du contexte d'énonciation : « *Une première caractéristique du sous-entendu est sa dépendance par rapport au contexte son instabilité.* » (1972, p. 131).

Kerbrat-Orecchioni présente le sous-entendu comme constituant des « valeurs instables, fluctuantes, neutralisables, dont le décryptage implique « un calcul interprétatif » toujours plus ou moins sujet à caution, et qui ne s'actualise vraiment que dans des circonstances déterminées, qu'il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de déterminer. » (1986, p. 39). Selon Kerbrat-Orecchioni, les sous-entendus sont des contenus instables qui ne sont interprétés que dans des circonstances déterminées.

Nous pouvons conclure que l'interprétation des sous-entendus dépend exclusivement du contexte d'énonciation.

Exemple :

Julie n'aime pas les étrangers

Sous-entendu : *Julie est raciste*

9.2. Le critère de responsabilité

Concernant ce critère, O. Ducrot avance que les sous-entendus sont des contenus surajoutés au contenu littéral et que la responsabilité de leur interprétation revient à l'interlocuteur : « *Un locuteur qui aurait prononcé cette phrase [...], peut toujours se retrancher derrière le sens littéral de ses paroles (« je n'ai pas dit ça ») [...]. Le sous-entendu a ainsi la particularité – et l'inestimable avantage – de pouvoir toujours être renié* » (1972, p. 132).

Exemple :

Tu es belle aujourd'hui

Sous-entendu : *tu n'étais pas belle hier*

Kerbrat-Orecchioni affirme elle aussi que la responsabilité énonciative des sous-entendus relève de l'interlocuteur et non pas du locuteur : « si les présupposées sont nécessairement assumés par L et décodés par A, il n'en est pas de même des sous-entendus, qui ne sont jamais imputables à coup sûr à leur énonciateur » (1986, p. 284).

10. Caractérisation des sous-entendus

Ducrot nomme les règles régissant la communication les lois de discours. Selon lui, ces lois illustrent le fonctionnement du composant rhétorique et permettent la prévision des sous-entendus. Cette même notion est reprise chez Grice, nommée le principe de coopération de Grice qui est constitué de lois ou de maximes.

10.1. Les lois du discours chez Ducrot

Produire un discours nécessite des locuteurs un certain respect des règles, des normes qui gouvernent tout échange langagier. Selon Maingueneau : « *Les lois du discours sont un ensemble de normes auxquelles les interlocuteurs sont censés respecter dès qu'ils participent à un acte de communication verbale. Ainsi, elles permettent en particulier de faire passer des contenus implicites.* » (D. Maingueneau, 2007, p. 16). Les lois de discours ont été l'objet des travaux de Ducrot (rhétoriques) et de Grice (le principe de coopération).

Les lois rhétoriques chez Ducrot permettent d'illustrer le fonctionnement du composant rhétorique. Elles jouent ainsi un rôle primordial dans l'interprétation pragmatique des significations sous-entendues. On peut présenter ces lois comme suit :

10.1.1 La loi d'informativité

Cette loi exige que l'énoncé soit informatif. Le locuteur doit transmettre des informations nouvelles à son interlocuteur. Ce dernier va déduire des contenus sous-entendus des énoncés qui semblent ne véhiculer rien de nouveau : « *tout énoncé A, s'il est présenté comme source d'information, induit le sous-entendu que le destinataire ignore A, ou même, éventuellement qu'on s'attendrait plutôt à non-A* » (O. Ducrot, 1972, p. 133). Cette loi concerne uniquement le contenu posé ; en d'autres termes, le composant rhétorique porte sur le composant linguistique de l'énoncé. Exemple :

Paul a cessé de se droguer.

L'idée véhiculée par cette loi c'est que l'interlocuteur s'attendrait une autre information nouvelle (sous-entendue) : « Paul est plus énergique que quiconque ».

10.1.2. La loi d'exhaustivité

Cette loi nécessite que le locuteur apporte les informations les plus pertinentes : « *Elle, (la loi), précise que l'énonciateur doit donner l'information maximale eu égard à la situation* » (D. Maingueneau, 2007, p. 16).

La loi d'exhaustivité veut que le locuteur donne les renseignements les plus forts du thème dont il parle : « *cette loi exige que le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède, et qui sont susceptible d'intéresser le destinataire* » (O. Ducrot, 1972, p, 134).

Exemple emprunté à Ducrot :

Sur une pancarte devant la porte :

Le médecin reçoit le dimanche

La loi d'exhaustivité nous permet de déduire que l'énoncé « *Le médecin reçoit le dimanche* » nous donne l'information la plus exacte sur les jours de l'ouverture du cabinet. Ce qui permet de sous-entendre que le dentiste reçoit seulement le vendredi.

10.1.3. La loi de litote

Cette loi exige que l'énoncé communique plus que sa signification littérale. Pour Ducrot, cette loi est introduite dans le composant rhétorique selon deux principes :

- 1- Le contenu littéral doit être formé indépendamment de la loi de litote. En effet, c'est cette dernière qui doit se référer au contenu littéral de l'énoncé.
- 2- La loi de litote et la loi d'exhaustivité sont complémentaires, dans la mesure où elles portent seulement sur le contenu posé : « *l'énoncé, interprété de façon litotique, dit plus que ce qu'il pose lorsqu'il est pris littéralement [...] si le locuteur a choisi*

(A), qui est le plus fort des énoncés permis, c'est sans doute qu'il voulait en dire plus, mais ne le pouvait pas » (O. Ducrot, 1972, p. 137-138).

Exemple :

Ce film est peu réussi.

Le point de vue « Ce film est peu réussi », interprété d'une façon litotique, laisse entendre : « ce film est raté. ».

10.2. Le principe de coopération de Grice

Grice présente le principe de coopération comme une loi qui régit toute situation de communication. Son idée principale est que l'échange langagier suppose une coopération des participants qui doivent respecter certaines règles :

Nos échanges de paroles [...] sont le résultat, jusqu'à un certain point au moins, d'efforts de coopération ; et chaque participant reconnaît dans ces échanges [...] un but commun ou un ensemble de buts, ou au moins une direction acceptée par tous [...]. Nous pourrions ainsi formuler en première approximation un principe général [...] : que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous [...] par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé (1975, p. 60-61).

Pour Grice, dans un échange conversationnel, les locuteurs obéissent à un principe sous-jacent qui régit l'échange. C'est le principe de la coopération : « *Que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé* » (Grice, 1975 :61).

On imagine facilement que les locuteurs doivent souscrire à des principes sous-jacents qui régissent leurs conversations, à défaut de quoi l'échange serait impossible. Le principe de coopération répond à ce genre d'exigences qui sous-tendent le déroulement de la conversation

10.2.1. Les maximes conversationnelles

A travers le principe de coopération, Grice a proposé quatre règles ou maximes à respecter lorsqu'on prend la parole. Ces maximes sont liées à la quantité, la qualité, la pertinence et la manière :

10.2.1.1. Maxime de quantité

Cette maxime consiste à fournir l'information nécessaire, ni plus, ni moins :

- Que votre contribution contienne autant d'informations qu'il est requis.

- Que votre contribution ne contienne pas plus d'informations qu'il n'est requis.

10.2.1.2. Maxime de qualité

Cette maxime exige que le locuteur soit sincère :

- N'affirmez pas ce que vous croyez être faux.
- N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves.

10.2.1.3. Maxime de relation ou de pertinence

Selon cette maxime, chaque participant doit parler en relation avec l'énoncé précédent :

- Parlez à propos (soyez pertinent).

10.2.1.4. Maxime de manière

Cette maxime concerne la manière dont les choses sont communiquées :

Soyez clair :

- Evitez de vous exprimer avec obscurité.
- Evitez d'être ambigu.
- Soyez bref.
- Soyez méthodique.

11. Transgression des maximes conversationnelles

Pour Grice, les représentations implicites sous-entendues se déclenchent par la transgression d'une des maximes conversationnelles. Nous essayerons dans ce qui suit de démontrer comment la transgression des maximes permet la déduction d'une interprétation implicite. On se propose d'examiner dans cette optique les différents cas de violation de chacune de ces maximes.

11.1. Transgression de la maxime de quantité

La maxime de quantité est le fait qu'un locuteur fournisse des informations plus qu'il n'est requis

Exemple :

A : Dis-moi c'est quand l'anniversaire de Jacques ?

B : Vers la fin de l'année.

Dans cet exemple, on remarque que la réponse de (B) est de quantité plus importante qu'il n'est demandé. Le locuteur (B) produit un énoncé de quantité (mots) importante, plus qu'il n'est requis. Dans ce cas, il transgresse la loi de quantité. On peut inférer donc le sous-entendu :

(B) ne connaît pas exactement la date de l'anniversaire de Jacques

11.2. Transgression de la maxime de qualité

La violation de la maxime de qualité suppose que l'énoncé est jugé littéralement faux. A propos de la transgression de cette maxime, Grice donne l'exemple des figures rhétoriques (trope, ironie, métaphore, etc.). Exemple :

Sophie est un bloc de glace.

Via cette métaphore, le locuteur viole la maxime de qualité, il communique une signification qui serait complètement fautive si elle aurait été sujette à une

interprétation directe. Donc, on peut attribuer à cet énoncé le point de vue implicite :
« *Sophie est une personne que rien n'émeut.* ».

11.3. Transgression de la maxime de relation ou de pertinence

La violation de la maxime de relation implique que l'énoncé est hors sujet, le locuteur ne parle pas à propos. Exemple :

A : Marine est raciste.

B : A propos, ou pars-tu en vacances cet été ?

De cet exemple on peut dire que B viole la maxime de relation et donc, il ne respecte pas le principe de coopération il est possible de déduire le point de vue « parlons d'autre chose, s'il te plaît » qui résulte de la transgression de la loi de relation.

11.4. Transgression de la maxime de manière

Considérons l'exemple emprunté à Ducrot (1972) :

« *Un critique musical fait le compte rendu de la performance d'une cantatrice :*

Madame Bianca Castafiore, le célèbre rossignol milanais, a produit une suite de sons ressemblant à peu près à l'air des bijoux du Faust de Gounod ».

Dans ce cas, on peut clairement constater que la violation de cette maxime permet de déduire ce contenu : « *La cantatrice n'a pas été très bonne.* ».

12. Le test de cancellability

Grice propose le *test de cancellability* comme un principe de caractérisation des points de vue sous-entendus dans le discours. Ce test consiste à employer un enchaînement annulant le sous-entendu. Si l'enchaînement obtenu est incohérent, cela établit le statut de sous-entendu. Examinons, à titre illustratif, l'énoncé suivant :

Christian est gravement malade.

Le sous-entendu : *Christian ne pourra pas sortir.*

Application de test de cancellability :

Christian est gravement malade, il *pourra sortir.*

On remarque que cet enchaînement est incongru. Alors, ce constat confirme le point de vue implicite sous-entendu.

13. Conclusion

Nous passerons dans le chapitre suivant à la présentation d'un autre point non moins important que celui qu'on vient d'achever. Il s'agit des médias et de ses genres.

CHAPITRE 2 :
« LE DISCOURS MEDIATIQUE »

1. Introduction

Dans ce chapitre, il sera question de présenter le discours médiatique, ses types et la chronique, etc. C'est sur ce genre que portera notre analyse. Nous présenterons également le journal " El Watan " puis le journaliste « Chawki Amari ».

2. Le discours médiatique :

Le discours médiatique ou le discours d'information médiatique est défini comme « *le produit d'un processus complexe de transformation des faits sociaux en discours, en événement* » (Emediato W. 2011 : 1). C'est-à-dire c'est le fait de sélectionner une série d'informations concernant une société donnée et de la présenter sous forme de discours.

Selon Charaudeau (1997), l'information médiatique est une pure énonciation dépendante de contraintes externes (les conditions sociales et matérielles de production du discours des médias) et internes (les conditions énonciatives et communicatives de la mise en scène de l'information). Les premières, à savoir les conditions externes, prennent en considération la société à laquelle elle s'adresse. Tandis que les deuxièmes (les conditions internes) se concentrent sur les genres textuels (éditoriaux, titres, nouvelles, articles d'opinion, etc.) et aux procédés de mise en discours de l'information (mise en récit, mise en description, mise en argumentation, mise en énonciation).

3. Les types du discours médiatique

Tout texte relève d'une catégorie de discours ou d'un domaine discursif. On reconnaît le discours médiatique à travers trois types :

- L'Audiovisuel (audio) qui est l'ensemble de méthodes et techniques utilisant l'image et le son. L'Audio qui se focalise principalement sur le son (radio).
- La presse écrite qui est l'ensemble des mots, graphiques, des dessins et parfois d'images fixes en papier.

Le discours de presse se place à l'intérieur du discours médiatique et constitue un objet privilégié dans la recherche. Autrement dit, la presse « *alimente les corpus d'études vouées à l'analyse de la lexicologie politique, de la syntaxe ou plus généralement des « structures signifiantes »* » (Mazière, p,12,2005).

Le discours de la presse se rattache à l'actualité, à la réalité cherchant à rapporter les événements. Pour Mouriquand, « *Le propos de l'écriture journalistique est de servir le réel en lui étant aussi fidèle que possible* ». Rédiger un article, dessiner une caricature dans le but d'informer le public, c'est en quoi consiste la presse écrite (l'écriture journalistique) ; autrement dit, c'est une forme d'expression dont l'objectif initial est d'informer. (*ibid.*).

4. Les genres journalistiques :

Pour écrire un article, le journaliste dispose de plusieurs genres d'information que nous allons exposer ci-dessous, nous nous focaliserons plus particulièrement sur la chronique qui constitue le corpus du présent travail. Nous nous contenterons pour ce qui est des autres genres, de brèves définitions¹.

En premier lieu, nous avons **les récits** tels que :

Le reportage : les informations présentées dans ce genre, sont basées sur les éléments recueillis par le journaliste sur le terrain (ce qu'il voit et entend)

Le portrait : il consiste à parler d'un personnage, qui peut être réel ou non, moral et physique.

Le compte rendu : ce genre peut ressembler au reportage ou la synthèse dans la mesure où le journaliste rapporte un événement auquel il a assisté.

Ensuite, nous avons **les études** telles que :

L'analyse : dans ce genre d'articles, le journaliste donne une explication des faits sans donner son opinion.

L'enquête : c'est une investigation faite sur le terrain dans le but d'approfondir un sujet.

Le dossier : il constitue plusieurs articles traitant différemment un même sujet pour mieux le connaître.

Viennent après, **les opinions extérieures** et qui sont :

L'interview : où le journaliste pose des questions précises à un interlocuteur qu'il choisit et rédige les réponses en les mettant en forme.

La tribune libre : c'est le genre qui donne la possibilité à une personnalité extérieure de s'exprimer sur le sujet de son choix.

¹ Définitions puisées de deux fiches faites à partir des livres « Manuel du journalisme », de Agnès Yves (2002) et « Profession journaliste » de Didier Husson et Olivier Robert (1991)

Nous arrivons **aux commentaires** (où figure la chronique) et dont les genres sont les suivants :

Le billet : c'est un commentaire qui n'engage que le journaliste qui le rédige, sa chute est souvent humoristique, impertinente...

La critique : il présente l'information liée à un avis personnel voire un jugement.

Le dessin de presse : la caricature est le dessin auquel la presse a le plus souvent recours, il représente l'actualité d'un point de vue personnel.

La chronique : sa rédaction ne se limite pas au journaliste, elle peut être rédigée par un intellectuel ou une personnalité pour donner leur avis sur un sujet de leur choix.

L'éditorial :

Dans le petit Robert, on définit l'éditorial comme « un article qui émane de la direction d'un journal, d'une revue et qui définit ou reflète une orientation générale (politique, littéraire, etc). »

Ce genre laisse une grande place à la subjectivité même si le pronom personnel "je" n'est utilisé que de manière très exceptionnelle. « *Il y aurait donc une subjectivité du genre éditorial qui se manifeste par des procédures de désobjectivisation, soit par l'emploi du pronom caméléon ON, soit par association à une communauté de valeurs, soit encore par des modalités impersonnelles du type « il faut que » » (Thierry Herman et Nicole Jufer 2001)*

La synthèse : elle présente un événement d'une manière complète au point même de contenir parfois des éléments recueillis à partir du contexte.

5. La chronique

La chronique se définit généralement comme une « *rubrique de presse écrite ou audiovisuelle d'un journaliste de renom sur des thèmes divers.* ». Charaudeau aborde la chronique et l'éditorial dans les textes journalistique (ces textes relèvent de l'évènement commenté et représentent un engagement (du locuteur-journaliste) : « *Pour ces deux genres, il s'agit d'apporter un point de vue susceptible d'éclairer soit les évènements jugés les plus importants de l'actualité, soit les évènements culturels qui viennent de se produire (parution d'un film, d'une pièce de théâtre, d'un livre, etc.). Du coup l'auteur de l'éditorial ou de la chronique peut revendiquer à juste titre le droit à la personnalisation du point de vue, voire à la subjectivité.* » (P. Charaudeau, 2005, p. 196).

La chronique appartient donc à la catégorie de l'information commentée. Sa première fonction est d'interpréter et de commenter les faits et les événements relevant de l'actualité. C'est un espace d'expression où émergerait l'opinion du locuteur-journaliste. Dans ce mode d'énonciation la subjectivité est la règle, selon Charaudeau, parce que les événements commentés impliquent que le journaliste-locuteur apparaisse dans son discours et laisse sa trace. Autrement dit, l'inscription du locuteur dans son discours est une caractéristique définitoire de ce genre décrit journalistique. Charaudeau signale que le chroniqueur commente les faits et les événements.

6. Le journal " El Watan "

El Watan a été fondé en 1990 par des journalistes d'El Moudjahid dont Omar Belhouchet (son rédacteur en chef). El Watan est un journal reconnu au niveau international et est considéré comme la référence en Algérie. El Watan est reconnu par sa liberté d'expression et essaye d'abonder dans la démocratie. Selon Reporters sans Frontières, les journalistes d'El Watan ont été la cible à la fois des forces gouvernementales et des islamistes. L'édition papier comprend des dossiers comme Economie, Sports, Culture, International, Régions, Idées-Débat, etc...

7. Le journaliste « Chawki Amari »

Un journaliste algérien, né en 1964 à Alger, Il est considéré comme journaliste-chroniqueur et journaliste-reporter, caricaturiste, écrivain et acteur algérien. Il publie ses productions (articles et caricatures) dans *La Tribune*, ensuite il se consacre au quotidien *El Watan* dans sa chronique « Point Zéro ».

De plus, chawki Amari, pratique le métier d'acteur, il a tourné dans *Les Jours d'Avant* (2013) , *Fatima* (2015), et *le César du meilleur film* (2016).

.

8. Conclusion

Après avoir présenté le discours médiatique et types, les genres journalistiques et la chronique, le journal " El Watan " et le journaliste « Chawki Amari », nous passerons maintenant à l'étude du corpus.

Partie II :
« Etude du corpus »

CHAPITRE 1
« ANALYSE DU CORPUS »

1. Présentation du corpus

Notre corpus se constitue de dix-sept énoncés tirés de dix chroniques « Point zéro » du journal « El Watan », écrites par Chawki Amari.

Le choix de notre corpus repose sur les critères suivants :

- La source : toutes les chroniques sont tirées du journal « El Watan », intitulé « Point zéro ».
- Auteur : tous nos énoncés sont produits par Chawki Amari.
- Le type de discours : tous les énoncés recueillis sont de type journalistique.
- La chronologie : nos articles d'où nos énoncés sont tirés de la période du « 10 janvier 2016 au 20 février 2016 »

2. Analyse du corpus

Chronique1 :

POINT ZÉRO

La langue est un organe mou

Par Chawki Amari

En 1999, alors très bavard et en colère contre la planète, le Président s'énervait en français à Tizi Ouzou, et en langue non officielle, annonçait que tamazight ne sera jamais langue officielle tant qu'il sera là. Précisant que si cette langue devenait un jour langue nationale, la question devrait passer par un référendum populaire. «*Zman kbir ou ittiyyeh*» dit justement l'expression populaire (Le temps est grand et fait tomber). Car depuis, le Président a mis de l'huile d'olive dans son eau de rose et corrigé la trajectoire. Outrepasant les deux mandats prévus de la précédente Constitution, il définit en 2008 tamazight langue nationale pour son 3^e mandat sans la faire passer par un référendum, puis en 2016 langue officielle pour son 4^e. Pour les comiques de quartier, le Président a trop changé et il ne faut pas qu'il aille jusqu'au bout de son mandat, capable de faire du serbo-croate la langue officielle. Sauf que le

malentendu est resté. Dans l'avant-projet de Constitution, il est écrit à l'article 3 : «L'arabe est la langue nationale et officielle», suivi d'une précision : «L'arabe demeure la langue officielle de l'Etat». Puis l'article 3 bis, historique, où il est écrit : «Tamazight est également langue nationale et officielle». En algérien, que signifie ce doublon ? Que l'arabe est LA langue officielle, mais que tamazight est également langue officielle, sans le «la». Que si l'arabe est la langue officielle de l'Etat, tamazight n'est pas la langue des officiels. Il faut attendre la fin de l'article 3 bis pour comprendre : «Les modalités d'application de cet article sont fixées par une loi organique». Quelle est cette loi ? Elle sera définie plus tard, et c'est à cet instant que l'on comprendra ce que sera effectivement tamazight, une langue admise au tribunal pour remplir une demande d'emploi ou simplement la langue officielle de l'opposition.

Enoncé 01 :

Le président, s'énervait en français à Tizi Ouzou, et en langue non officielle, annonçait que tamazight ne sera jamais langue officielle tant qu'il sera là. Précisant que si cette langue devenait un jour langue nationale, la question devrait passer pas un referendum populaire. «*Zman kbir ou ittiyyeh*» dit justement l'expression populaire (Le temps est grand et fait tomber). Car depuis, *Le Président a mis de l'huile d'olive dans son eau de rose et corrigé la trajectoire.*

La transgression de maxime de qualité permet de déduire le point de vue sous-entendu :

Le président a perdu son bras de fer avec Zman et le Tamazight.

POINT ZÉRO

Un classeur sachant classer

Par Chawki Amari

Alors que le soleil affiche toujours une incroyable permanence, les mauvais classements pleuvent sur l'Algérie. Corruption, économie peu développée, mal vie, conservatisme et bureaucratie. On peut bien sûr discuter de ces classements, subjectifs ou pas. Ceux qui les font sont-ils eux-mêmes classés parmi les classeurs ? Mais il y a toujours un fond de vérité, y compris dans la diffamation, et il n'est pas nécessaire d'être opposant, antipatriote, fils ou petite-nièce de harki pour constater qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. A première vue, ce n'est pas la batterie, les bougies ou le carburateur, c'est la voiture elle-même qui n'est plus adaptée aux nouvelles routes. Sans s'attarder sur cette étrangeté algérienne qui fait que celui qui construit les routes est assis à côté du chauffeur présidentiel, chacun se doit de réaliser que le pays est mal classé, voire déclassé depuis des années, sans viser personne. Devant ces perfides offen-

sives par coups bas de tableaux, Hamid Grine, grand communicant et patriote en fer forgé, devrait à son tour lancer des classements. Rappel par exemple qu'au rang mondial, l'Algérie est le 6^e consommateur de mayonnaise, le 2^e de harissa et 1^{er} mangeur de petites brochettes avec un bout de graisse dedans. En tête de liste des consommateurs de frites-omelette par habitant, qui a la mosquée la plus longue, les importateurs les plus importants et possède le meilleur Ouyahia du monde. Au niveau africain, le pays est le plus grand émeutier ; au plan méditerranéen, l'Algérie est 1^{er} producteur d'accidents de voiture et en termes de longévité présidentielle, parmi les premières nations de la planète. Tous ces chiffres que personne ne connaît devraient être à la disposition du public. Ainsi, tout le monde se rendra compte que l'Algérie est le 1^{er} pays au monde à ne pas savoir qu'il est le 1^{er} au monde à savoir qu'il ne l'est pas.

Enoncé1 :

Alors que le soleil affiche toujours une incroyable permanence, les mauvais classements pleuvent sur l'Algérie. Corruption, économie peu développée, mal vie, conservatisme et bureaucratie. On peut bien sur discuter de ces classements, subjectifs ou pas. Ceux qui les font sont-ils eux-mêmes classés parmi les classeurs ? mais il y a toujours un fond de vérité, y compris dans la diffamation, et *il n'est pas nécessaire d'être opposant, antipatriote, fils ou petite-nièce de harki pour constater qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.*

Sous-entendu :

A chaque fois qu'on relève un dysfonctionnement le gouvernement algérien impute ses observations à des parties malveillantes.

Test de cancellability :

Il n'est pas nécessaire d'être opposant, antipatriote, fils ou petite-nièce de harki pour constater qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, *à chaque fois qu'on relève un dysfonctionnement le gouvernement algérien n'impute pas ses observations à des parties malveillantes.*

Nous remarquons que l'enchaînement est incongru. Ce constat affirme le statut du sous-entendu.

Enoncé2 :

A première vue, ce n'est pas la batterie, les bougies ou le carburateur, c'est la voiture elle-même qui n'est plus adaptée aux nouvelles routes. Sans s'attarder sur cette étrangeté algérienne qui fait que celui qui construit les routes est assis à côté du chauffeur présidentiel, chacun se doit de réaliser que le pays est mal classé, voire déclassé depuis des années, sans viser personne.

La transgression de maxime de qualité permet de déduire le point de vue

Sous-entendu : le système n'est pas adapté à des mesures de vérification et de transparence.

Enoncé3 :

Rappeler par exemple qu'au rang mondial, l'Algérie est le 6e consommateur de mayonnaise, le 2e de harissa et 1er mangeur de petites brochettes avec un bout de graisse dedans. En tête de liste des consommateurs de frites-omelette par habitant, qui a la mosquée la plus longue, les importateurs les plus importants et possède le meilleur Ouyahia du monde. Au niveau africain, le pays est le plus grand émeutier ; au plan méditerranéen, l'Algérie est 1er producteur d'accidents de voiture et en termes de longévité présidentielle, parmi les premières nations de la planète.

La transgression de maxime de quantité permet de déduire le point de vue

Sous-entendu : l'Algérie arrive à se classer en pole position que dans les domaines dérisoires.

Chronique3 :

POINT ZÉRO

Victoire de l'Algérie sur l'Allemagne par 90 à 36

Par Chawki Amari

Il y eut le MALG et les Malgaches, puis la SM sadomasochiste, puis encore le DRS, dissous par décret non publiable, ce qui confirme l'opacité régnant autour du sujet. Pourtant, le célèbre département qui faisait la pluie, le beau temps et les tempêtes même quand il ne pleuvait pas, existe encore sous un autre nom, le DSS, rattaché à la Présidence et dirigé par Tartag, arrivé avec armes et dossiers. Ainsi, la Présidence devient le centre réel du pouvoir, même si dans l'immeuble d'El Mouradia, il n'y a plus grand monde à part Ahmed Ouyahia, chargé de la maintenance des ordinateurs. Pourtant — et le Premier ministre Sellal qui était récemment en Allemagne doit le savoir — la Présidence algérienne a un budget de 90 millions d'euros là où son équivalent germanique est de 36 millions d'euros. Quand on sait que l'Allemagne représente 80 millions d'habitants et un PIB de 4000 milliards de dollars, on peut comparer les trains de vie avec l'Algérie,

40 millions d'habitants, 200 milliards de dollars de PIB. Il n'y a d'ailleurs que 8 ministres dans le gouvernement allemand, qui habitent tous chez eux et payent leur loyer, tout comme la chancelière Merkel qui les dirige. Contrairement à l'Algérie qui possède 27 ministres, un vice-ministre de la Défense, un ministre secrétaire général du gouvernement et même un ministre directeur de cabinet du Premier ministre. Auxquels il faut ajouter le général Tartag, promu au rang de ministre d'Etat chargé de la Sécurité. Ce qui n'est pas un problème en Allemagne, où la chancelière se déplace en train ou en avion par des lignes commerciales régulières là où la Présidence algérienne possède un Airbus à 200 millions d'euros qui n'est plus utilisé et rouille dans un hangar à Boufarik. Enfin, la présidence allemande possède 37 véhicules et la présidence algérienne 700. C'est là où c'est amusant : ce sont pour l'essentiel de grosses voitures allemandes.

Enoncé 1 :

Pourtant, le célèbre département qui faisait et la pluie, le beau temps et les tempêtes même quand il ne pleuvait pas, existe encore sous un autre nom. Le DSS, rattaché à la Présidence et dirigé par Tartag, arrivé avec armes et dossiers. Ainsi, la Présidence devient le centre réel du pouvoir.

Sous-entendu : il n'y a que l'appellation qui a changé dans le nouveau département de sécurité et de renseignements.

Test de cancellability :

Pourtant, le célèbre département qui faisait et la pluie, le beau temps et les tempêtes même quand il ne pleuvait pas, existe encore sous un autre nom. Le DSS, rattaché à la Présidence et dirigé par Tartag, arrivé avec armes et dossiers. Ainsi, la Présidence devient le centre réel du pouvoir, *il n'y a que l'appellation qui a changé dans le nouveau département de sécurité et de renseignements.*

Nous constatons que l'enchaînement est incohérent. Ce constat affirme le statut du sous-entendu à ce contenu.

Enoncé2 :

Pourtant, le célèbre département qui faisait et la pluie, le beau temps et les tempêtes même quand il ne pleuvait pas, existe encore sous un autre nom. Le DSS, rattaché à la Présidence et dirigé par Tartag, arrivé avec armes et dossiers. Ainsi, la Présidence devient le centre réel du pouvoir, *même si dans l'immeuble d'El Mouradia, il n'y a plus grand monde à part Ahmed Ouyahia, chargé de la maintenance des ordinateurs.*

Sous-entendu : Ouyahia n'a aucun poids à la présidence.

Test de cancellability

Même si dans l'immeuble d'El Mouradia, il n'y a plus grand monde à part Ahmed Ouyahia, chargé de la maintenance des ordinateurs, *Ouyahia a un grand poids à la présidence.*

Nous remarquons que l'enchaînement est incongru. Ce constat affirme le statut du sous-entendu.

Enoncé3 :

Pourtant et le Premier ministre Sellal qui était récemment en Allemagne doit le savoir
La Présidence algérienne a un budget de 90 millions d'euros là où son équivalent germanique est de 36 millions d'euros. Quand on sait que l'Allemagne représente 80 millions d'habitants et un PIB de 4000 milliards de dollars, on peut comparer les trains de vie avec l'Algérie, 40 millions d'habitants, 200 milliards de dollars de PIB.

Sous-entendu : La présidence algérienne est une vraie institution à gaspiller l'argent du peuple.

Test de cancellability

La Présidence algérienne a un budget de 90 millions d'euros là où son équivalent germanique est de 36 millions d'euros, *la présidence algérienne est une institution qui prend soin de l'argent du peuple.*

Nous remarquons que l'enchaînement est incongru. Ce constat affirme le statut du sous-entendu.

POINT ZÉRO

Combien d'Algériens savent nager ?

Par Chawki Amari

Des chiffres tout ronds qui donnent à voir le chemin parcouru. L'euro coûte aujourd'hui 200 dinars, le plein d'essence est au-dessus de 1000 dinars, le quintal de ciment a atteint les 1000 dinars, tout comme le litre d'huile d'olive est à 1000 dinars. Pour couronner le tout, la commune de Oued El Ma a inauguré la première émeute d'envergure de l'année 2016 pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'approvisionnement en eau et, pour arrondir l'ensemble, le président Bouteflika est bien parti pour clôturer ses 20 ans de règne à 80 ans, soit 4 mandats de 5 ans, avec comme objectif d'atteindre le palier des 1000 milliards de dollars dépensés, soit 50 milliards par an, tout ronds. C'est comme un retour aux choses simples, sans virgule flottante ni approximation de masse, l'inverse exact du plongeur sous-marin qui remonte et est obligé de respecter des paliers de décompression pour ne pas avoir d'accident, représentant autant d'étapes de

temps passé à une profondeur donnée afin de réduire, en remontant, le taux d'azote restant dans le corps. De même qu'un retour obligé au pléonasme — Oued El Ma ne signifiant rien d'autre que le ruisseau de l'eau — il va falloir s'attendre cette année à des pertes négatives, des statistiques logiques et des chiffres numériques. Tout comme un scaphandrier qui n'entend plus que le son des vagues, il va encore falloir écouter des dirigeants expliquer l'explicable et des analystes analyser les analyses, à l'image de Seddik Chihab, porte-parole du RND, qui vient de noter que « l'Algérie vit une période de transition », succédant d'ailleurs à une période de transition, elle-même consécutive à une période de transition. On ne sait plus quand est prévue la remontée. Et c'est toute la question que se posent le plongeur et l'Algérien sec de 2016 : à partir de combien de temps passé sous l'eau devient-on un poisson, sans le besoin de remonter respirer de l'air ?

Enoncé 1 :

Des chiffres tout ronds qui donnent à voir le chemin parcouru. L'euro coûte aujourd'hui 200 dinars, le plein d'essence est au-dessus de 1000 dinars, le quintal de ciment a atteint les 1000 dinars, tout comme le litre d'huile d'olive est à 1000 dinars. Pour couronner le tout, la commune de Oued El Ma a inauguré la première émeute d'envergure de l'année 2016 pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'approvisionnement en eau et, pour arrondir l'ensemble, *Le président Bouteflika est bien parti pour clôturer ses 20 ans de règne à 80 ans, soit 4 mandats de 5 ans, avec comme objectif d'atteindre le palier des 1000 milliards de dollars dépensés, soit 50 milliards par an, tout ronds.*

Sous-entendu : avec tout l'argent dépensé, les Algériens vivent toujours dans la pauvreté.

Test de cancellability :

Des chiffres tout ronds qui donnent à voir le chemin parcouru. L'euro coûte aujourd'hui 200 dinars, le plein d'essence est au-dessus de 1000 dinars, le quintal de ciment a atteint les 1000 dinars, tout comme le litre d'huile d'olive est à 1000 dinars. Pour couronner le tout, la commune de Oued El Ma a inauguré la première émeute d'envergure de l'année 2016 pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'approvisionnement en eau et, pour arrondir l'ensemble, *Le président Bouteflika est bien parti pour clôturer ses 20 ans de règne à 80 ans, soit 4 mandats de 5 ans, avec*

comme objectif d'atteindre le palier des 1000 milliards de dollars dépensés, soit 50 milliards par an, tout ronds, avec tout l'argent dépensé, les Algériens vivent dans la richesse.

Nous remarquons que l'enchaînement est incongru. Ce constat affirme le statut du sous-entendu.

Énoncé 2 :

De même qu'un retour obligé au pléonasme — Oued El Ma ne signifiant rien d'autre que le ruisseau de l'eau — il va falloir s'attendre cette année à des pertes négatives, des statistiques logiques et des chiffres numériques. Tout comme un scaphandrier qui n'entend plus que le son des vagues, il va encore falloir écouter des dirigeants expliquer l'explicable et des analystes analyser les analyses, à l'image de Seddik

Chihab, porte-parole du RND, qui vient de noter que *«l'Algérie vit une période de transition»*, succédant d'ailleurs à une période de transition, elle-même consécutive à une période de transition. On ne sait plus quand est prévue la remontée. Et c'est toute la question que se posent le plongeur et l'Algérien sec de 2016 : *À partir de combien de temps passé sous l'eau devient-on un poisson, sans le besoin de remonter respirer de l'air ?*

La transgression de maxime de qualité permet de déduire le point de vue

Sous-entendu : pour combien de temps les Algériens supporteront cet état de fait.

Chronique5 :

POINT ZÉRO

Cet amour immodéré pour les embouteillages

Par Chawki Amari

Elle est jeune, moderne et semble sortir d'un manga en images de synthèse. C'est Imane Feraoun, ministre des Postes et Télécommunications, qui vient de rappeler sa logique au forum d'*El Chaab*. Annoncé depuis longtemps, juré, prévu et reporté, le e-paiement ne sera pas pour cette année, « *ce n'est pas une priorité* », a-t-elle souligné. Pourtant, le paiement par internet pourrait régler des problèmes de circulation automobile et de temps, évitant de se déplacer pour une facture, un papier administratif, une pièce de voiture, une matraque ou un ticket pour le dernier spectacle de danse contemporaine à El Hamiz. Mais pourquoi est-ce si compliqué ? C'est une histoire de législation et de certification de signature électronique que le gouvernement, en adoration devant le fax, retarde au profit des marchés de gré à gré, qu'il préfère. Mais est-ce une priorité ? Il faut revenir à la ministre qui a répondu à la question des longues files

d'attente dans les bureaux de poste par un manque de liquidités, un problème qui, assure-t-elle, sera résolu avec le paiement électronique. Alors, une priorité alors ? Du coup on ne sait plus, mais il y a déjà plus simple à faire. Exemple, pour payer une facture à Sonelgaz par prélèvement automatique, il faut obligatoirement un compte CCP ; un détenteur de compte CPA ou de toute autre banque publique n'est pas autorisé à le faire, il devra se déplacer pour payer sa facture. Pourquoi ? Là, il faut demander au PDG de Sonelgaz, qui n'est plus très frais. D'où l'idée d'un jeune bureaucrate ayant fait ses études à la mairie de Sidi M'hamed : obliger les automobilistes à payer leur essence sur internet et comme ce n'est pas possible, ils seront contraints de circuler à pied. Il n'y aura plus d'embouteillage et, pour ne pas perdre d'emplois, les stations-service seront reconverties en cybercafés. Sans connexion internet bien sûr, pour ne pas surcharger le réseau.

Enoncé 01 :

Annoncé depuis longtemps, juré, prévu et reporté, le e-paiement ne sera pas pour cette année, « *ce n'est pas une priorité* », a-t-elle souligné. Pourtant, le paiement par internet pourrait régler des problèmes de circulation automobile et de temps, évitant de se déplacer pour une facture, un papier administratif, une pièce de voiture, une matraque ou un ticket pour le dernier spectacle de danse contemporaine à El Hamiz.

Sous-entendu : La ministre se fiche de nous.

Test de cancellability :

Annoncé depuis longtemps, juré, prévu et reporté, le e-paiement ne sera pas pour cette année, « *ce n'est pas une priorité* », a-t-elle souligné. Pourtant, le paiement par internet pourrait régler des problèmes de circulation automobile et de temps, évitant de se déplacer pour une facture, un papier administratif, une pièce de voiture, une matraque ou un ticket pour le dernier spectacle de danse contemporaine à El Hamiz, *la ministre ne se fiche pas de nous.*

Nous remarquons que l'enchaînement est incongru. Ce constat affirme le statut du sous-entendu.

Chronique6 :

POINT ZÉRO

Soummam II : primauté de la beauté intérieure sur l'extérieure

Par Chawki Amari

Est-ce la nouvelle année, la sécheresse, la mort d'Aït Ahmed ou l'avant-projet de Constitution ? Ou les quatre à la fois qui concourent pour dégager cette odeur de décomposition dans les travées du Palais ? Pendant que le général Nezzar s'acharne de sa retraite à déterrer les dossiers à la pelleteuse — HCE, élections, Octobre 1988, décennie noire et véritable couleur de cheveux de Khalida Toumi — d'autres acteurs du passé font aussi irruption pour lancer des révélations impossibles à vérifier. Si Ali Haroun a oublié, Hamrouche a tiré, Zeroual a été poussé, Betchine a torturé, tout comme le gendre de Chadli, à propos duquel la femme et le fils, donc belle-mère et beau-frère du même gendre, affirment qu'il a démissionné, mais bien après. Si ce déballage ne peut en théorie faire que du bien à une société dont l'accès au passé est fermé par un barrage de police, en l'absence de justice, c'est la parole des uns contre celle des autres, donc un gros

match nul en perspective. Mais qu'est-ce qui pousse tout le monde à accuser tout le monde ? En attendant les mises au point certaines de Hamrouche et de Betchine, peut-être du général Touati, de Zeroual et Toufik, on peut tenter un rapprochement avec le départ de ce dernier, emportant avec lui des caisses de révélations, ce qui aurait permis à tous ces retraités de l'éducation nationale de s'exprimer. Même Louisa Hanoune, capitaine de la Présidence à la retraite, affirme avoir des preuves de pratiques mafieuses de Chakib Khelil sans les donner, alors que le procès Sonatrach est en cours.

C'est donc en toute logique et beauté que pour Yennayer de cette année, miss Kabylie a été élue sans trucage et s'appelle Tartag Tin Hinane, originaire d'Azeffoun comme Ali Haddad et le général Touati. Selon le colonel Mazzouq, elle aurait précisé qu'elle n'a rien à voir avec le nouveau patron du DRS et a promis des révélations sur la laideur du passé.

Enoncé1 :

Pendant que le général Nezzar s'acharne de sa retraite à déterrer les dossiers à la pelleteuse, HCE, élections, 4 Octobre 1988, décennie noire et véritable couleur de cheveux de Khalida Toumi, d'autres acteurs du passé font aussi irruption pour lancer des révélations impossibles à vérifier. Si Ali Haroun a oublié, Hamrouche a tiré, Zeroual a été poussé, Betchine a torturé, tout comme le gendre de Chadli, à propos duquel la femme et le fils, donc belle-mère et beau-frère du même gendre, affirment qu'il a démissionné, mais bien après. Si ce déballage ne peut en théorie faire que du bien à une société dont l'accès au passé est fermé par un barrage de police, en l'absence de justice, c'est la parole des uns contre celle des autres, donc un gros match nul en perspective.

La transgression de maxime de quantité permet de déduire le point de vue :

Sous-entendu : une course aux mensonges est enclenchée chez les anciens responsables.

Chronique7 :

POINT ZÉRO

Pauvre est à la portée de tout le monde

Par Chawki Amari

Comme un souffle glacial venu surprendre les plus fragiles, un vent de pauvreté s'est abattu sur le pays à la lecture des dernières factures d'énergie, prix des produits et services, ajoutés à une nouvelle dévaluation discrète du dinar. Mais comment devient-on pauvre ? La recette est simple, d'abord être ouvert et peu regardant, confier ses ressources et ses terres à un groupe qui n'a pas été choisi par la collectivité, mais a pris le contrôle par la ruse et la force. Ne rien dire, faire confiance en se disant que ce sont les meilleurs, ils savent ce qu'ils font puisqu'ils ont de l'amour dans leur cœur et un revolver dans leur poche. Ne pas chauffer, ne pas remuer, attendre que la sauce ne prenne pas, incorporer quelques ingrédients comme l'incompétence et l'allégeance. Puis suivre d'un œil vague les hausses et baisses cycliques des matières premières, en se disant que ce sont la chance et la providence qui gouvernent et non pas les hommes. Ne

pas se mêler de politique, encore moins d'économie, domaines réservés à ceux qui savent. Voter de temps en temps, ne pas voir que les ministres sont milliardaires et que l'argent s'envole ailleurs, mais contempler ces immenses fortunes qui se sont constituées aux abords de la maison mère. Ne pas remarquer que ceux qui ont montré leurs échecs sont aussitôt recyclés dans d'autres secteurs, que ceux qui ont failli sont récompensés et ceux qui ont un savoir-faire écartés. Observer ces hommes à qui on a donné tous les moyens ne pas se remettre en cause, et quand ils échouent, ne pas leur demander de bilan, mais se dire que c'est la fatalité. Puis une fois que tout a augmenté, qu'aucun modèle économique viable n'a été produit, que les mêmes décideurs sont toujours là et que la réalité nous a rattrapés, vérifiez qu'il ne reste plus rien dans votre poche. Alors, quand tu auras fait tout ça, alors quand tu seras grand, tu seras pauvre mon fils.

Enoncé1 :

Comme un souffle glacial venu surprendre les plus fragiles, un vent de pauvreté s'est abattu sur le pays à la lecture des dernières factures d'énergie, prix des produits et services, ajoutés à une nouvelle dévaluation discrète du dinar.

La transgression de maxime de qualité permet de déduire le point de vue

Sous-entendu : Les algériens les plus pauvres souffriront plus des derniers déboires du gouvernement.

Enoncé2 :

Mais comment devient-on pauvre ? La recette est simple, d'abord être ouvert et peu regardant, *Confier ses ressources et ses terres à un groupe qui n'a pas été choisi par la collectivité, mais a pris le contrôle par la ruse et la force.* Ne rien dire, faire confiance en se disant que ce sont les meilleurs, ils savent ce qu'ils font puisqu'ils ont de l'amour dans leur cœur et un revolver dans leur poche. Ne pas chauffer, ne pas remuer, attendre que la sauce ne prenne pas, incorporer quelques ingrédients comme l'incompétence et l'allégeance.

Sous-entendu : la peur est un autre facteur qui mène à la pauvreté.

Test cancellability

Mais comment devient-on pauvre ? La recette est simple, d'abord être ouvert et peu regardant, Confier ses ressources et ses terres à un groupe qui n'a pas été choisi par la collectivité, mais a pris le contrôle par la ruse et la force. Ne rien dire, faire confiance en se disant que ce sont les meilleurs, ils savent ce qu'ils font puisqu'ils ont de l'amour dans leur cœur et un revolver dans leur poche. Ne pas chauffer, ne pas remuer, attendre que la sauce ne prenne pas, incorporer quelques ingrédients comme l'incompétence et l'allégeance, *la peur n'est pas un autre facteur qui mène à la pauvreté.*

Nous remarquons que l'enchaînement est incongru. Ce constat affirme le statut du sous-entendu

Enoncé3 :

Ne pas se mêler de politique, encore moins d'économie, domaines réservés à ceux qui savent. Voter de temps en temps, ne pas voir que les ministres sont milliardaires et que l'argent s'envole ailleurs, mais contempler ces immenses fortunes qui se sont constituées aux abords de la maison mère. Ne pas remarquer que ceux qui ont montré leurs échecs sont aussitôt recyclés dans d'autres secteurs, que ceux qui ont failli sont récompensés et ceux qui ont un savoir-faire écarté. Observer ces hommes à qui on a donné tous les moyens ne pas se remettre en cause, et quand ils échouent, ne pas leur demander de bilan, mais se dire que c'est la fatalité.

La transgression de maxime de quantité permet de déduire le point de vue

Sous-entendu : les responsables corrompus profitent de l'inertie du peuple.

POINT ZÉRO

Ne pas confonde consultation et auscultation

Par Chawki Amari

C'est en tant que consultant que le Président lui a demandé de consulter les autres, partis politiques, personnalités nationales, associations et clubs de karaté. Une fois consultés, le consultant a remis son rapport au chef, qui l'a vaguement consulté. Une fois prête, cuite et assaisonnée, la Constitution est envoyée au Conseil constitutionnel pour consultation. N'ayant rien de précis à faire, le Conseil s'est réuni, a consulté ses quelques membres et a donné son avis : cette Constitution est bien conforme à la Constitution et son mode de validation respecte les normes de validation. Puis la Constitution a été soumise au Conseil de la nation et à l'Assemblée. Les députés et sénateurs n'ont pas été consultés mais ils ont donné leur avis, cette Constitution est superbe, elle est belle et a de très beaux cheveux. Comme prévu par les consultants, il n'y a pas eu de débat autour de ce texte fondamental, la seule question étant le gouvernement

Sellal. Va-t-il démissionner étant donné que dans la nouvelle Constitution, le Président doit consulter la majorité parlementaire pour nommer un Premier ministre et que Sellal n'est pas une majorité, pas même une minorité ? Mais si le Président doit consulter la majorité, il doit consulter Saadani. Justement, qu'est-ce qu'une consultation, finalement ? Chez le médecin, c'est pour définir s'il y a maladie ou pas ; mais en politique, du moins en Algérie, une consultation peut être simplement un coup de téléphone, alors, oui, ça va ? Est-ce que tout va bien ? Fin de la consultation. En fait, depuis le début de l'opération Constitution, tout le monde a été consulté mais peu ont pu changer quelque chose au texte, qui était plus ou moins préparé. Combien de consultations ? Beaucoup. N'avons-nous pas oublié quelque chose. Si, dans toutes ces consultations, on a oublié de consulter le peuple. Mais s'est-il consulté lui-même pour savoir ce qu'il veut ?

Enoncé 1 :

N'ayant rien de précis à faire, le Conseil s'est réuni, a consulté ses quelques membres et a donné son avis : cette Constitution est bien conforme à la Constitution et son mode de validation respecte les normes de validation. Puis la Constitution a été soumise au Conseil de la nation et à l'Assemblée. *Les députés et sénateurs n'ont pas été consultés mais ils ont donné leur avis, cette Constitution est superbe, elle est belle et a de très beaux cheveux. Comme prévu par les consultants, il n'y a pas eu de débat autour de ce texte fondamental, la seule question étant le gouvernement Sellal. Va-t-il démissionner étant donné que dans la nouvelle constitution, le Président doit consulter la majorité parlementaire pour nommer un Premier ministre et que Sellal n'est pas une majorité, pas même une minorité ?*

Sous-entendu : la constitution a été adoptée sans consultation.

Test de cancellability

N'ayant rien de précis à faire, le Conseil s'est réuni, a consulté ses quelques membres et a donné son avis : cette Constitution est bien conforme à la Constitution et son mode de validation respecte les normes de validation. Puis la Constitution a été soumise au Conseil de la nation et à l'Assemblée. Les députés et sénateurs n'ont pas été consultés mais ils ont donné leur avis, cette Constitution est superbe, elle est

belle et a de très beaux cheveux. Comme prévu par les consultants, il n'y a pas eu de débat autour de ce texte fondamental, la seule question étant le gouvernement Sellal. Va-t-il démissionner étant donné que dans la nouvelle constitution, le Président doit consulter la majorité parlementaire pour nommer un Premier ministre et que Sellal n'est pas une majorité, pas même une minorité, *la constitution a été adoptée avec consultation.*

Nous remarquons que l'enchaînement est incongru. Ce constat affirme le statut du sous-entendu

Chronique9 :

POINT ZÉRO

Primauté de la réalité sur le papier

Par Chawki Amari

Droits de la défense renforcés, inamovibilité du juge de siège, liberté d'expression et séparation des pouvoirs, autant d'avancées votées par des députés et sénateurs ravis de posséder une main levée au bout du bras tendu. Mais la veille du vote, des syndicalistes étaient brutalement arrêtés par la police à Dar El Beïda, sur ordre du wali, selon la même police. A l'autre bout du pays, c'est le jeune Okacha Mahda qui est arrêté à El Oued et condamné fin janvier dernier à 6 mois de prison avec sursis et 50 000 DA d'amende, sanction spéciale pour ce membre du mouvement des chômeurs, pour avoir partagé sur facebook une photo de policiers en train de prendre des pastèques dans un champ. Il y a d'autres cas et d'autres fruits et légumes à travers le pays qui montrent tout ce décalage entre un texte et une pratique, où le juge, la police, le wali ou d'opaques chaînes de commandement font encore ce qu'ils veulent. Ce qui montre que la justice n'est pas une

vision d'ensemble mais bien un ensemble de mécanismes, à l'exemple du Conseil constitutionnel qui peut être saisi pour un jugement ou une loi contraire à la Constitution mais qui, selon sa nouvelle mouture, ne pourra être saisi que par un député ou un sénateur. C'est déjà mieux qu'avant où seul le ministre de la Justice pouvait le saisir, mais c'est encore loin de l'ailleurs, dans les pays avancés et même au Maroc où n'importe quel citoyen se sentant lésé peut saisir le Conseil constitutionnel. Mais qui est à la tête du Conseil constitutionnel ? On l'avait un peu oublié, c'est Mourad Medelci, ami du village qui, après un tour des ministères, Commerce, Budget et Finances, s'est retrouvé à la tête du Conseil constitutionnel. Medelci est-il lui-même favorable à des avancées démocratiques ou partisan d'un contrôle éternel de la Centrale sur la justice ? Personne ne le sait. D'après une source interne, lui-même ne le saurait pas.

Enoncé 1 :

Ce qui montre que la justice n'est pas une vision d'ensemble mais bien un ensemble de mécanismes, à l'exemple du Conseil constitutionnel qui peut être saisi pour un jugement ou une loi contraire à la Constitution mais qui, selon sa nouvelle mouture, ne pourra être saisi que par un député ou un sénateur. C'est déjà mieux qu'avant où seul le ministre de la Justice pouvait le saisir, mais c'est encore loin de l'ailleurs, dans les pays avancés et même au Maroc où n'importe quel citoyen se sentant lésé peut saisir le Conseil constitutionnel.

Sous-entendu : Les institutions de l'Etat sont inaccessibles aux citoyens.

Test de cancellability

À l'exemple du Conseil constitutionnel qui peut être saisi pour un jugement ou une loi contraire à la Constitution mais qui, selon sa nouvelle mouture, ne pourra être saisi que par un député ou un sénateur, les institutions de l'Etat sont accessibles aux citoyens.

Nous constatons que l'enchaînement est incohérent. Ce constat affirme le statut du sous-entendu à ce contenu.

Chronique10 :

POINT ZÉRO

L'ombre du zèbre n'a pas de rayure

Par Chawki Amari

Ce n'est pas un opposant psychotique qui le dit, mais le ministre de la Justice, Tayeb Louh : «*Aujourd'hui, l'Algérie commence une ère sur les bases de principes démocratiques.*» Ce qui voudrait dire que depuis 1999 et l'arrivée de celui qui l'a nommé ministre, l'Algérie n'était pas dans les principes démocratiques. Il pourrait être jugé pour irrespect envers le dirigeant suprême qui aura donc régné 16 ans avant de décider d'instaurer la démocratie, sauf que le concept est suffisamment vague pour ne pas déclencher une poursuite en diffamation. D'ailleurs, le président Bouteflika lui-même, à travers un message arrivé par courrier spécial, a expliqué que «*notre génération a la conviction d'avoir fait ce qu'il fallait faire au moment où il fallait le faire*». Ayant été de la génération 50, 60, 70, puis 90, 2000 et 2010, de quelle tranche d'âge parle-t-il ? Combien dure une génération et quel est le bon moment pour installer des avancées démocratiques ?

A l'indépendance, il en était hors de question, il fallait d'abord mater les rebelles à l'armée des frontières, puis en 70, il fallait tordre le cou à la main de l'étranger et torturer les opposants. Parenthèse intéressante dans les années 80, où de réelles avancées démocratiques ont été faites. Puis 90, la lutte contre le terrorisme, incompatible avec la démocratie, puis en 2000, il fallait d'abord construire des logements, 2010, où la priorité était de retaper le Club des Pins, pour arriver enfin à 2016, le bon moment pour les principes démocratiques. Dans cette longue suite temporelle, on aura noté ce fait étrange, le président Bouteflika était là à toutes les étapes, 60, 70, 90, 2000 et 2010, exception faite des années 80 et de l'ouverture démocratique. D'un point de vue purement historique, on pourrait dire que quand il n'est pas là, ça va mieux. La preuve, il n'est actuellement pas vraiment là et déjà ça va un peu mieux.

Enoncé 1 :

Ce qui voudrait dire que depuis 1999 et l'arrivée de celui qui l'a nommé ministre, l'Algérie n'était pas dans les principes démocratiques. Il pourrait être jugé pour irrespect envers le dirigeant suprême qui aura donc régné 16 ans avant de décider d'instaurer la démocratie, sauf que le concept est suffisamment vague pour ne pas déclencher une poursuite en diffamation. D'ailleurs, le président Bouteflika lui-même, à travers un message arrivé par courrier spécial, a expliqué que «notre génération a la conviction d'avoir fait ce qu'il fallait faire au moment où il fallait le faire». Ayant été de la génération 50, 60, 70, puis 90, 2000 et 2010, de quelle tranche d'âge parle-t-il ? Combien dure une génération et quel est le bon moment pour installer des avancées démocratiques ?

Sous-entendu : quand on ne veut plus quitter le pouvoir, on se sent appartenir à toutes les générations.

Teste de cancellability :

Ce qui voudrait dire que depuis 1999 et l'arrivée de celui qui l'a nommé ministre, l'Algérie n'était pas dans les principes démocratiques. Il pourrait être jugé pour irrespect envers le dirigeant suprême qui aura donc régné 16 ans avant de décider

d'instaurer la démocratie, sauf que le concept est suffisamment vague pour ne pas déclencher une poursuite en diffamation, quand on veut quitter le pouvoir, on se sent appartenir à une seule génération.

Nous remarquons que l'enchaînement est incongru. Ce constat affirme le statut du sous-entendu

CHAPITRE 2
« INTERPRETATION DES RESULTATS
D'ANALYSE »

1. Liste des sous-entendus dégagés

- 1) Le président a perdu son bras de fer avec Zman et le Tamazight.(politique)
- 2) A chaque fois qu'on relève un dysfonctionnement le gouvernement algérien impute ses observations à des parties malveillantes. (Politique)
- 3) Le système n'est pas adapté à des mesures de vérification et de transparence. (Politique)
- 4) L'Algérie arrive à se classer en pole position que dans les domaines dérisoires. (État / gouvernement)
- 5) Il n'y a que l'appellation qui a changé dans le nouveau département de sécurité et de renseignements. (Défense / sécurité)
- 6) Ouyahia n'a aucun poids à la présidence. (Politique)
- 7) La présidence algérienne est une vraie institution à gaspiller l'argent du peuple. (État / gouvernement)
- 8) Avec tout l'argent dépensé, les Algériens vivent toujours dans la pauvreté. (Finances et économie)
- 9) Pour combien de temps les Algériens supporteront cet état de fait. (État du peuple).
- 10)La ministre se fiche de nous. (État / gouvernement)
- 11)Une course aux mensonges est enclenchée chez les anciens responsables. (Politique)
- 12)Les algériens les plus pauvres souffriront plus des derniers déboires du gouvernement. (Finances et économie)

- 13) La peur est un autre facteur qui mène à la pauvreté (État du peuple)
- 14) Les responsables corrompus profitent de l'inertie du peuple. (État du peuple)
- 15) La constitution a été adoptée sans consultation (politique)
- 16) Les institutions de l'État sont inaccessibles aux citoyens (politique)
- 17) Quand on ne veut plus quitter le pouvoir, on se sent appartenir à toutes les générations. (Politique)

2. Interprétation des résultats d'analyse

2.1. L'analyse en chiffres

Notre analyse des résultats d'analyse nous a permis de relever la récurrence de cinq thèmes particuliers. Le tableau ci-dessous les présente avec le nombre de récurrence des sous-entendus dégagés :

Thème	Nombre des sous-entendus
Politique	8
État / gouvernement	3
Défense / sécurité	1
Finances et économie	2
État du peuple	3
Total	17

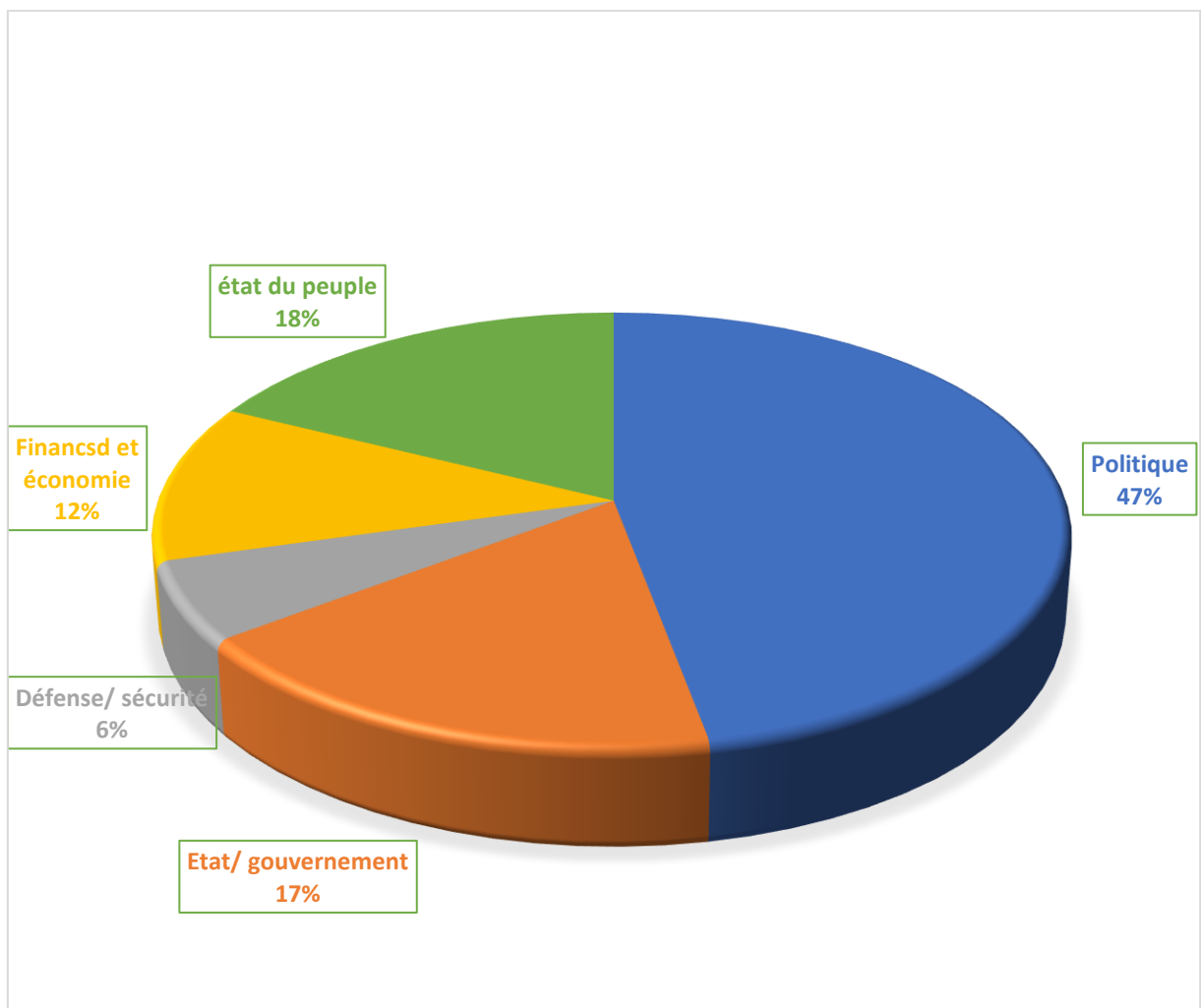
2.2. Thèmes et pourcentages

Lus en termes de pourcentages, ces mêmes résultats donnent lieu au tableau suivant :

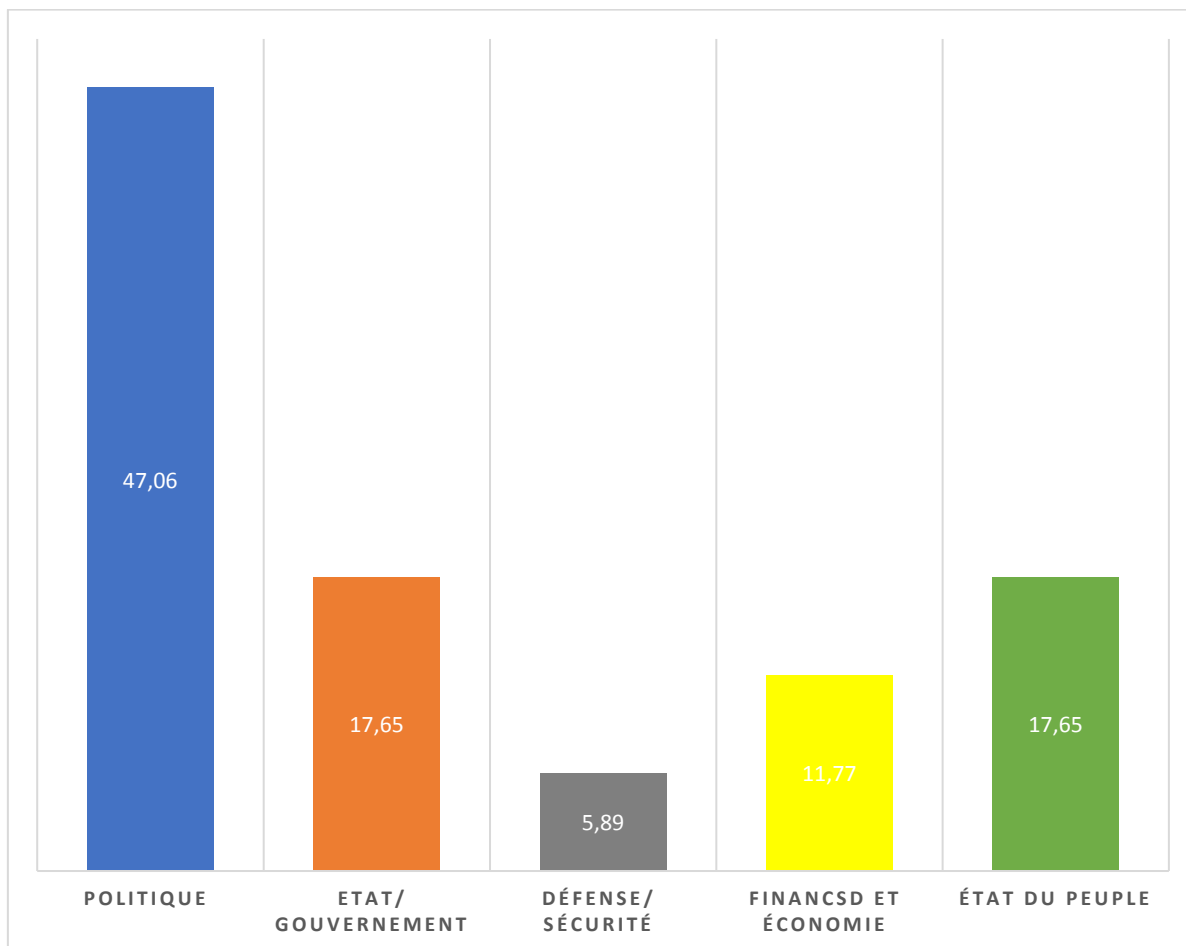
Thème	Pourcentage
Politique	47,06 %
État / gouvernement	17,65%
Défense / sécurité	5,89%
Finances et économie	11,77%
État du peuple	17,65%
Total	100%

3. Représentation graphique des thèmes abordés

3.1. Représentation en secteurs



3.2. Représentation en histogrammes



4. Interprétation des résultats d'analyse

La phase d'analyse nous a permis de dégager les valeurs suivantes :

- Presque la moitié des représentations sous-entendues dégagées interviennent dans le cadre du thème « La politique ». Cela permet de dire que lorsqu'il s'agit de s'exprimer en implicite, la moitié des contenus porte sur des sujets ou des thèmes appartenant au domaine de la politique. Le chroniqueur préfère s'exprimer implicitement à chaque fois qu'il s'agit de traiter des nouvelles ou annoncer ses positions (et celles de tout l'organe de rédaction) qui concernent la politique.

- Le cinquième des représentations sous-entendues recensées porte soit sur le thème de « Etat/ gouvernement », soit sur le thème « état du peuple ». En effet, ces deux thèmes, à eux seuls, représente quarante pourcents des représentations sous-entendues analysées. Cela permet de dire que sur cinq représentations sous-entendues dégagées, on trouve obligatoirement soit le thème de Etat/ gouvernement, soit le thème de l'état du peuple. On peut dire aussi que l'auteur s'exprime implicitement à chaque fois qu'il s'agit des deux thèmes Etat/ gouvernement et état du peuple.

- quinze pourcents des représentations sous entendues dégagées porte sur les thèmes de « finances et économie » ou « défense et sécurité ». Sur quinze représentations sous-entendues dégagées, on trouve une qui traite du thème des finances et économie et une autre qui traite du thème de défense et sécurité. Cela permet de dire que lorsqu'il s'agit d'un contenu qui porte que sur les finances et l'économie ou la défense et sécurité, le chroniqueur s'exprime d'une façon explicite dans la majorité des cas.

Cette lecture permet de dresser le tableau suivant :

Thème	Mode d'expression implicite	Mode d'expression explicite
Politique	48%	52%
Etat/Gouvernement	18%	82%
Défense/Sécurité	06%	94%
Finance/Economie	12%	82%
Etat du peuple	18%	82%

5. Conclusion

Pour conclure cette partie, nous pouvons dire que le thème qui a plus de recours à l'implicite (sous-entendu) est la politique, avec huit sous-entendus correspondant à ce thème. Cela constitue un pourcentage de 47,06%. En deuxième position le thème de l'Etat / gouvernement ainsi que l'état du peuple avec (17,65%). Nous trouvons en troisième position le thème de les finances et économie (11,77%). Et en dernier la défense / sécurité avec (5,89%).

Nous pouvons conclure de ce constat que les chroniques de Chawki Amari « point zéro » abordent, en implicite, principalement des thèmes liés à la politique du pays.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Pour conclure, nous proposons de revenir à notre hypothèse de départ afin de vérifier la possibilité de sa validation à la lumière des résultats obtenus. Pour rappel, notre hypothèse de départ était : Chawki Amari exploite l'implicite dans son discours surtout lorsqu'il s'agit d'aborder quelques thèmes sensibles.

Nous avons pu établir à travers notre travail que chawki Amari recourt bel et bien à l'implicite (sous-entendu) dans ses chroniques. Cela se vérifie à travers le thème politique. En effet, on a constaté que ce journaliste recourt souvent au sous-entendu pour faire passer des idées ou exposer des positions politiques. En fait sur les dix-sept représentations implicite sous-entendu dégagées (des dix chroniques analysées), huit contenus implicites correspondent au thème de la politique. Cela constitue un niveau proche de la moitié.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Références Bibliographiques

- Dictionnaire des sciences du langage
- Ducrot, Oswald (1969), « *Présumposés et sous-entendus* », *Langue française*, n° 4, pp. 30-43.
- Ducrot, Oswald (1972), « *Dire et ne pas dire* », Paris, Hermann.
- Grice, H. Paul (1975/1979), « *Logique et conversation* », *Communications*, n° 30, pp. 57-72.
- Haillet, Pierre Patrick (2007), « *pour une linguistique des représentations discursives* », Bruxelles, De Boeck.
- J. Moeschler et A. Reboul, *La pragmatique aujourd'hui* (Document internet).
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1986), « *L'implicite* », Paris, A. Colin.
- Khenifer, Abdelouahid (2012), « *Les présumposés dans les questions totales : Pour une nouvelle méthode de caractérisation* », *Synergies Algérie*, n° 17, pp. 11-23.
- Le Petit Robert
- Patrick, CHAR AUDEAU (1997), « *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social* », Nathan-INA, Collection Médias-Recherches, Paris.